

Combat Laïque-76

76.creal@laposte.net

www.asso76.com/creal76 N°46 – Septembre 2012

TWITTER
à cette adresse :
creal_76

Bulletin
édité par le

Comité de
Réflexion et
d'Action
Laïque
de Seine-Maritime

CRÉAL-76

Président : Jean-Michel SAHUT
434 quai H. Tertre
76940 LA MAILLERAYE-SUR-SEINE
jmf.sahut@wanadoo.fr
☎ 02.35.37.48.60

11^{ème} année

Directeur de la Publication
Roger Vanhée
06.78.23.25.44

Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1773 -1801

Ce bulletin est servi gratuitement
aux adhérents

La "morale laïque" sera-t-elle le "caractère propre" de l'enseignement public ?

Les religions se considèrent œuvres divines trouvant leur origine dans le souci du Créateur de relier ses créatures dans la fraternité humaine. Beaux projets qui, après bien des siècles d'expérimentation, ne semblent pas aboutir. A l'évidence le spectacle que nous offre le monde leur tourne le dos. C'est au nom de ces religions de félicité que des fidéistes se jettent dans la violence souvent meurtrière ! Aujourd'hui c'est l'Islam qui illustre ce constat d'échec mais souvenons-nous que le christianisme n'a, en la matière, guère de leçons à donner !

On peut observer les pays musulmans où des fanatiques le plus souvent instrumentalisés, toujours prêts à répondre aux provocations les plus grossières pour affirmer la suprématie de leur religion d'amour, sèment la terreur ; trouvant là l'opportunité de pouvoir anéantir l'espoir de démocratie et de liberté qui y avait soufflé il y a seulement quelques mois. Et que dire du massacre de dizaines de militant-e-s de la jeunesse du parti travailliste norvégien par Anders Breivik, parti en croisade pour la défense de l'Occident chrétien ? Sans oublier les propos invraisemblables tenus par un représentant ultra religieux durant la campagne présidentielle américaine : « Une femme victime d'un "vrai" viol ne peut pas tomber enceinte » (Todd Akin). Et que dire des divagations de Monseigneur Barbarin, Primat des Gaules, à propos du mariage entre personnes de même sexe, propos qui laissent à penser que la confession est plus instructive que les travaux des sexologues sur les "turpitudes charnelles" de nos contemporains. La Russie aussi s'est dernièrement illustrée en condamnant des jeunes femmes du groupe *Pussy Riot* ayant eu l'audace de dire, dans une église, la vérité sur le régime de Poutine. Le cléricisme reprend des couleurs et les courants religieux entendent revendiquer leur place institutionnelle dans la marche de la vie publique.

En France les lois scolaires des années 1880 confortées par celle de 1905 avaient soustrait la jeunesse à l'influence scolaire de l'Église. La liberté constitutionnelle de

l'enseignement avait pourtant laissé une étroite brèche à l'enseignement confessionnel pour entreprendre sa reconquête. Elle l'aura inlassablement menée au cours d'un siècle marqué par deux points forts : la Collaboration vichyste qui lui rendit une légitimité scolaire et la loi Debré de décembre 1959 qui la réhabilita comme partenaire du système éducatif.

Ainsi, aujourd'hui, alors que le Ministre de l'Éducation nationale souhaite voir intro-



duire la « morale laïque » comme discipline à tous les niveaux d'enseignement, l'enseignement catholique, exonéré de toute obligation laïque par la garantie de son « caractère propre » conférée par la loi Debré est-il convié à participer à l'œuvre de refondation de l'École de la République ; cette même République qui « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Ainsi, les programmes des rencontres locales devant alimenter cette refondation convoquées par le Rectorat qui se sont tenues, le 12 septembre à Évreux et le 17 à Rouen ne comportaient nullement mention de la laïcité de l'enseignement public pour la simple raison qu'il n'y est pas question d'« École publique » mais d'une école en dehors du temps et de l'espace. Probablement située dans les limbes !

20 septembre 2012

J.-Michel Sahut, Président du CRÉAL-76

C'est peu de dire que les membres de l'Observatoire de la Laïcité Scolaire de Seine-Maritime ont été scandalisés par les demandes de l'enseignement catholique début juillet et pour le moins surpris par les réponses favorables apportées par le Ministre de l'Éducation Nationale. Réponse positive sur l'attribution des postes à l'enseignement privé. Réponse positive à la demande de participation aux concertations pour la « Refondation de l'École de la République » ! On y trouve en effet dans « les institutions représentées » : SG de l'enseignement catholique (Secrétariat Général) et pour les « Fédérations de parents d'élèves » : APEL (Association des Parents de l'École Libre) pour laquelle la cotisation est obligatoire dès l'inscription. Nous reproduisons ci-dessous la Lettre ouverte de l'Observatoire à M. Peillon. Toujours sans réponse, elle a été publiée par Médiapart le 16 juillet, ReSPUBLICA fin août ainsi que sur des sites et des blogs. Vous trouverez également le soutien public apporté par l'Observatoire Chrétien de la Laïcité (p. suivante) ainsi qu'un tract du CDPEPP (Collectif pour la Défense et la Promotion de l'École Publique de Proximité) - voir p. 4.

Lettre ouverte à M. Peillon

Au mépris de la loi de 1905 portant sur la séparation des églises et de l'État, c'est au nom des "voies nouvelles de la contribution de l'enseignement catholique à l'œuvre d'intérêt général que constituent la formation et l'éducation des enfants" que M. Éric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, a annoncé, sans démenti de votre part, juste avant le début de la concertation sur la refondation de l'école ouverte le 5 juillet, que l'enseignement privé bénéficierait de 70 postes en primaire à la rentrée, d'un contingent d'assistants d'éducation sur les 1500 prévus ainsi que des aménagements pour permettre aux stagiaires du second degré privé de se former.

Voilà des annonces faites après que vous ayez rencontré à 4 reprises les représentants de l'enseignement catholique qui s'octroie en passant la représentativité de tout l'enseignement privé.

Il faut rappeler que, depuis le milieu des années 80, la règle tacite de répartition des moyens créés ou supprimés (80% pour le public, 20% pour le privé) n'a été respectée que dans les configurations de créations de postes. Le privé, qui scolarise 18% des élèves (et non 20%), a bénéficié d'un traitement de faveur ces 5 dernières années : sur les 80 000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale, il n'a été concerné que pour 6700 retraits, soit environ 8,4% et non 16 000 (20%) soient 9700 fermetures de plus imputées au public portant sa « part » de suppressions à 91,6% !

Faut-il rappeler que M. Éric de Labarre estimait début 2012 « impossible » et « non pertinent » de rétablir 60 000 postes, allant jusqu'à affirmer « qu'on peut probablement continuer à en supprimer » (La Croix du 23.01.12) ? Comment comprendre dès lors la revendication d'attribution de 5100 postes sur les 60 000 par le secrétaire général de l'enseignement catholique ? Est-ce à dire que des suppressions de postes dans les ministères jugés non prioritaires, puisque le nombre global de fonctionnaires n'augmentera pas, serviraient à satisfaire l'attribution de 5100 postes dans l'enseignement privé sous contrat ? Nous pourrions le croire selon vos propos début juin au congrès de l'UNAPEL (Union Nationales des Parents de l'École Libre), indiquant que le privé aurait sa part « en proportion des postes détruits ».

La Loi de 1905 en son article 2, rappelons-le, ne reconnaît aucun culte. Quant à la Loi Debré de 1959, elle, en son article 4,

ne connaît que **des établissements privés**. En totale contradiction avec ces Lois, les annonces de M. de Labarre, le 5 juillet, indiquent que des négociations sont menées avec l'enseignement privé confessionnel et des moyens accordés **globalement** au même enseignement.

M.de Labarre annonce donc aussi le 5 juillet qu'il sera présent à la Sorbonne pour la « grande concertation ». Ainsi, un réseau privé, catholique, participera-t-il à un processus de définition et de refondation de l'Éducation Nationale alors que son statut contractuel ne lui confère pas ce droit. Dans son Manifeste de l'école catholique au service de la Nation publié début 2012, on peut lire page 3 : « C'est pourquoi l'enseignement catholique, fidèle à la vision chrétienne de l'Homme transmise par l'Évangile, attache une importance si grande à former des jeunes ouverts sur le monde, enracinés dans une culture et une histoire qui ouvrent, dans un dialogue entre foi et raison, à l'accueil de Dieu dans la vie de chaque homme. » Cette profession de foi vous semblerait-elle conforme à une nécessaire refondation du système éducatif d'une République laïque ? Ce manifeste promet par ailleurs avec zèle toutes les « réformes » dans un cadre de baisse des moyens, que nous avons combattues ces dernières années.

Plus que jamais, dans cette période où le communautarisme empiète sur le vivre ensemble - et l'entre-soi social du réseau d'enseignement confessionnel n'est-il pas un communautarisme ? - nous affirmons que seule l'École Publique peut et doit être le lieu qui garantit l'égalité et la justice sociale, offrant aux jeunes une formation et des savoirs affranchis de tout dogme. C'est pourquoi nous vous demandons de conforter une école publique de proximité, sur tout le territoire, pour toutes et tous, gratuite, laïque en adoptant et en recherchant les moyens budgétaires, réglementaires, législatifs qui n'accordent les fonds publics qu'à la seule école publique. □

Observatoire de la Laïcité Scolaire de Seine-Maritime (CRÉAL-76 – Comité de Réflexion et d'Action Laïque-, DDEN-Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale-union de Seine-Maritime, FCPE 76, ICEM 76-pédagogie Freinet, Snuipp-FSU 76, Snuep-FSU 76, SUD-Éducation 76 et des élus municipaux, régionaux.)

Contacts :

Francis Vanhée, coordinateur de l'Observatoire (tel 06 86 15 33 59)
Observatoirelaicite76@laposte.net

Réaction de l'OCL

Après la publication de la Lettre ouverte à François Peillon de l'Observatoire de la laïcité scolaire de la Seine Maritime dans le journal électronique ReSPUBLICA N° 692, voici la réaction de Jean Riedinger Secrétaire de l'Observatoire chrétien de la laïcité paru dans ce même organe le vendredi 31 août 2012

Au nom de l'Observatoire Chrétien de la Laïcité je tiens à dire notre accord avec la lettre à M. Peillon envoyée par l'Observatoire de la laïcité scolaire de Seine-Maritime. L'OCL a plusieurs fois souligné publiquement que les revendications de la hiérarchie catholique pour le développement de l'enseignement confessionnel était de plus en plus un encouragement à l'extension du communautarisme en France car il va de soi que la loi Debré peut très bien être utilisée par des religions et des idéologies les plus diverses et ainsi créer les conditions d'un éclatement de la citoyenneté républicaine en favorisant la séparation systématique des enfants et des jeunes gens selon des options qui les isolent par "communautés" au cours de leur cursus scolaire. Ces options existentielles sont par ailleurs légitimes dans une société démocratique et pluri-convictionnelle. C'est pourquoi cette prise de position de base demanderait une analyse plus approfondie des conditions pratiques de l'expression personnelle et sociale des diverses convictions, notamment grâce à ce que j'appellerai - ce qui demande précision - l'ouverture culturelle laïque au sein de nos établissements scolaires publics. □

LAÏCITÉ CLÉRICALE

Notre correspondant du département de l'Oise nous a fait parvenir ce "courrier du lecteur" paru dans "Le Courrier picard" du mardi 4 septembre 2012. Alors qu'il est question d'enseigner la « morale laïque » à tous les niveaux du système éducatif, on s'aperçoit que l'écart est grand de la théorie à la pratique, comme en témoigne Gérard Baudry, citoyen de Velenne (Somme).

"... C'est la fête au village. Des habitants dévoués organisent des manifestations pour le plus grand plaisir de la population. J'approuve et le les félicite. Je reçois donc une invitation aux différentes manifestations. Et je suis stupéfait de lire : « La municipalité vous invite à assister... 10 h 30 : assemblée de prières. » Ainsi les représentants de la commune m'invitent à une assemblée de prières ! Cela part d'un bon sentiment et on me laisse libre de rester chez moi. Mais il existe en France des lois qui interdisent une telle « invitation ». La laïcité est un principe républicain et aucune autorité n'a le droit d'intervenir sur ce plan-là... On ne doit favoriser aucune religion. En ce moment, j'ai l'impression qu'on les favorise toutes !"

En Seine-Maritime également, nombre de fêtes de village, dites fêtes patronales, comportent dans leur programme une messe à laquelle les élus ne manquent pas d'assister. Le président du CRÉAL a, le 19 mai 2011, adressé un courrier au Préfet à ce propos. Sans obtenir de réponse... (voir Combat Laïque-76 N° 41 - Juin 2011 - Page 21) □

LYON : de la prison à l'université catholique

A Lyon, les prisons St-Joseph et St-Paul, qui étaient situées le long du Rhône près de la gare Perrache, ont fermé. En 2009, le Préfet avait refusé de classer les bâtiments, d'où des protestations. Puis la Mairie, qui ne voulait pas conserver ces bâtiments a approuvé le projet « confluence » au bénéfice de l'enseignement supérieur catholique. Le groupement qui a emporté le (gros) morceau est en effet composé de Dentressengle Initiatives (33 000 collaborateurs et beaucoup de camions), l'OGIC (aménageur et constructeur filiale de Dentressengle via la SOFADE), Habitat et humanisme (dirigé par un professionnel de l'immobilier devenu prêtre), l'OPAC du Rhône (que fait un organisme public de logement dans cette opération ?), Pôles et Développement (qui s'occupe de promotion et d'aménagement immobiliers) et bien sûr l'Université Catholique de Lyon (UCLy) fondée en 1875. Le projet St Paul de campus pour 7000 étudiants s'étendra sur 35 000 mètres carrés sur un site idéalement situé, pour une dépense de 65 millions €. Alain Mérioux (de l'Institut Mérioux) préside la campagne de ratissage des dons aux côtés du gratin des patrons et banquiers de la région : 10 millions € sont attendus, défiscalisés à 60% ! Les participations financières publiques n'apparaissent pas mais existent sans doute...L'UCLy comprendra 5 facultés, 6 écoles supérieures, des instituts, et délivrera des masters en nombre. Ce projet se doublera d'un ensemble immobilier (l'îlot St Joseph) de logements, bureaux et jardins... Tandis que les locaux des universités lyonnaises sont souvent délabrés, l'argent et les soutiens patronaux, financiers et politiques abondent pour cette université catholique privée. □

CRÉATION DE POSTES POUR LA SEULE ÉCOLE PUBLIQUE

L'école publique de vos enfants ferme ou subit des fermetures de classes ?

Le nombre d'enfants par classe augmente ?

Il y a une solution !!

La France est le pays d'Europe qui finance le plus **l'enseignement privé**, à 97% catholique (rémunération des enseignants, moyens matériels de fonctionnement et d'équipement)

Comparons les chiffres :

| | 2011 | 2007 - 2012 |
|---|------|---|
| Effectifs | | Suppressions de postes |
| Elèves inscrits dans un établissement public : 84% | | Enseignement public : 77 500 soit 97% des postes supprimés |
| Elèves inscrits dans un établissement privé : 16% | | Enseignement privé : 2500 soit 3% des postes supprimés |
| Total élèves : près de 12 000 000 | | |

Le privé devrait rendre des postes

Le privé devrait rendre des postes pour que les proportions soient respectées ;les écoles publiques subiraient alors moins de fermetures de classes !

Il faudrait **15 à 20 000** postes supplémentaires dans le public pour arriver au taux d'encadrement du privé qui fonctionne avec des classes et des établissements à faible effectif. Entre 2004 et 2012, l'école privée a bénéficié d'une prime de **24 460** postes aux dépens de l'école publique.

Or le gouvernement vient d'accorder **70** nouveaux postes à l'enseignement privé alors qu'on nous indique de toutes parts des suppressions de postes dans les écoles de la République.

**Réclamons le transfert de ces postes
dans l'Éducation nationale**

L'enseignement privé perd moins de postes que le public et en réclame toujours plus !

Citation

Le chiffre officiel des suppressions de postes dans l'enseignement public et privé de 2007 à 2012 est de 80 000.

Répondant à cette question de « *La Croix* » le 23 janvier 2012 : « *François Hollande entend rétablir les 60 000 postes supprimés au cours de l'actuel quinquennat. Approuveriez-vous une telle mesure ?* », Éric De Labarre, secrétaire national de l'enseignement catholique a déclaré : « *Aborder la question de l'école par le biais des moyens ne me semble pas pertinent. La situation budgétaire est telle qu'il me semble impossible de rétablir ces 60 000 postes. Je pense même qu'on peut probablement continuer à en supprimer sans que la qualité de l'offre de formation s'en ressente. ...*»

Depuis le secrétaire national de l'enseignement catholique a changé d'avis et **réclame 5 100** postes. Comment l'enseignement privé catholique peut-il demander 5 100 postes alors que, selon Eddy Khaldi, co-auteur de *Main basse sur l'école publique*, il n'en a perdu que **2 500** sur les 5 dernières années ?

**Alors qu'on ferme des écoles
et des classes dans le public,
aucun poste ne doit être attribué au privé**

Collectif pour la Défense et la Promotion de l'École Publique de Proximité
www.dailymotion.com/ecoleproximite / 06 22 13 57 29/ ecoledeproximite@yahoo.fr



NOSTALGIE OU ESPÉRANCE ?

Dans son obstination à vouloir réinvestir le champ politique, l'Église compte sur le privilège que lui consent la loi Debré. Cependant, elle n'entend pas se contenter du statut contractuel, établissement par établissement, que le gaullisme triomphant lui a accordé par cette loi en 1959. Elle veut être associée à l'élaboration de l'orientation programmatique et structurelle du système éducatif et pourquoi pas associée à son administration (voir Combat laïque n° 45).

Il n'en fut pas toujours ainsi et même pendant toute une période ses porte-paroles rejetaient toute participation financière de deniers publics en faveur des écoles chrétiennes.

Entendrait-on aujourd'hui un archevêque tenir des propos tels ceux que Monseigneur Fuzet, archevêque de Rouen, a tenus le 11 juillet 1900 ? A l'occasion d'une cérémonie en l'honneur de Saint Jean-Baptiste de La Salle, le fondateur de l'institut des frères des écoles chrétiennes, le prélat, s'adressant aux représentants des autorités politiques, termine ainsi son panégyrique : « *Je ne vous demande pour les écoles chrétiennes ni l'or, ni l'argent, ni les faveurs des pouvoirs publics, je ne vous demande, ô mon Dieu, que la liberté !* »

Ainsi, à cette époque le financement public de l'enseignement privé était considéré comme une entrave à sa liberté ; ce que confirme une autre déclaration dont les actuels responsables de l'enseignement catholique ont oublié de s'inspirer. C'est l'abbé Lemire, député du Nord, qui intervient ainsi à la Chambre des députés le 11 décembre 1921 : « *Je n'admets pas que l'on mendie sous une forme quelconque l'argent de l'État quand librement on s'est placé en dehors de lui. C'est ce que vous ne voulez pas, moi non plus. Je suis de ceux qui sont tellement soucieux de la liberté qu'ils veulent la conserver complète, intacte. Je ne puis supporter sur ma liberté un contrôle quelconque. Or si je prends de l'argent à l'État, demain il pourra me faire subir un contrôle. L'État se devra lui-même d'imposer ce contrôle car il ne peut pas donner son argent à n'importe qui, pour n'importe quoi... Je veux la paix dans nos communes, je veux que l'argent de tous aille aux écoles ouvertes à tous. Si on veut un enseignement spécial, distinct, à part, on est libre, complètement libre, et de cette liberté je me contente. En me contentant d'elle, je la sauve !* »

Aujourd'hui les tenants de l'école confessionnelle n'ont plus de ces pudeurs. La « *liberté* », dont parlait l'abbé Lemire, de prodiguer un enseignement « *spécial, distinct, à part* » est garantie par le « caractère propre » contenu dans la loi Debré qui depuis 1959 a permis des financements qui ont pris aujourd'hui des proportions considérables. C'est le beurre et l'argent du beurre ! Et le sourire de la crémère c'est, sous couvert de permettre le droit des familles à choisir leur école, la liberté des écoles de choisir leurs élèves.

Retrouvant de petits pas en petits pas son autorité sur le système éducatif, les responsables de l'enseignement catholique doivent se souvenir avec nostalgie du temps où la loi Falloux de 1850 leur permettait d'avoir la main sur les instances éducatives. Ainsi, le Conseil suprême de l'Instruction publique comprenait alors quatre archevêques ou évêques, deux ministres du culte protestant, un grand rabbin et trois membres du Conseil d'État, trois membres de la Cour de Cassation et trois membres de l'Institut mais pas un seul professeur... Il est vrai qu'il suffisait à un membre d'une congrégation, pour être déclaré apte à enseigner, d'une simple « lettre d'obédience » délivrée par ses Supérieurs, sans avoir à justifier d'un quelconque titre universitaire.

Ce ne fut pas la moindre bataille de Jules Ferry dans sa tâche de laïcisation de l'Instruction publique que d'écarter archevêques, évêques, pasteurs et autres rabbins des instances régulatrices de ce qu'on appelait l'Instruction publique, auxquelles étaient associés "Les beaux arts".

Mais ce fut plus difficile encore pour arriver à remplacer « la lettre d'obédience » par un brevet de capacité garanti par la délivrance d'un diplôme obtenu à l'issue de la réussite d'un examen pour lequel l'État se réservait la collation des grades. Monopole remis en cause le 18 décembre 2008 par un accord entre le ministre des affaires étrangères de l'époque, Bernard Kouchner, et monseigneur Mauberti, secrétaire pour les relations du Saint Siège avec les États. Petits pas... petits pas ... □

Triche publique ou triche privée

Chaque année apporte des révélations sur les fraudes au bac. Une sorte de sport national rendu plus difficile à arbitrer depuis l'avènement des technologies nouvelles. Curieusement, lorsqu'un drame affecte un établissement scolaire, on passe sous silence le nom de l'école si elle est privée mais on braque les caméras sur la plaque de l'établissement public.

Pour la triche au bac cette règle semble de rigueur. Quand, au lycée Saint-Ouen de Rouen, deux Pieds Nickelés se font pincer, on s'empresse de dire qu'ils n'ont rien à voir avec ce respectable établissement bien obligé d'accueillir tous les candidats convoqués. Les tricheurs sont issus d'un établissement public, l'information est immédiatement donnée. Les tricheurs sont issus d'un établissement privé, les radios et téléphones écoutent et regardent ailleurs. Et peut-être un an après l'information transpirera !

Ainsi trouve-t-on dans le quotidien « Libération » du 27 juin 2012 un entrefilet où on peut lire : « *Un professeur et un ancien élève d'un établissement privé de Lille ont été condamnés hier respectivement à six mois et deux mois de prison avec sursis pour fraude au baccalauréat en juin (2011). Lors de l'épreuve de marketing, une surveillante avait surpris le professeur en train de remettre quelque chose au jeune homme, en fait le corrigé de l'épreuve. Devant le tribunal, fin mai, l'élève aujourd'hui âgé de vingt ans et classé parmi les premiers de sa classe, avait expliqué qu'il n'avait rien demandé à son professeur. Il s'est vu interdire de repasser l'épreuve pendant deux ans. L'enseignant, dont l'avocat a plaidé un « geste complètement impulsif », a, quant à lui, été suspendu et une procédure disciplinaire à son encontre est en cours.* »

Une triche publique doit être connue de tous, une triche privée, c'est bien ce que cela veut dire, reste confidentielle. □

SERPENT DE MER

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, n'a pas perdu son temps en annonçant pour la rentrée prochaine la mise en place d'une nouvelle discipline scolaire : la morale laïque. Ouvrant ainsi une nouvelle polémique dont l'utilité à la refondation de l'école n'est pas assurée. Quelle école d'abord ? Le nouveau ministre rompra-t-il avec le cléricalisme de ses trois derniers prédécesseurs (de Robien, Darcos et Châtel) qui ne manquaient jamais de dire que l'école catholique c'est aussi l'École de la République ?

Interrogez les enseignants, ils vous diront que de la morale, ils passent leur temps à en faire... en classe, en récréation, à la cantine, dans les escaliers, dans les toilettes, durant les sorties. Certains iront peut-être jusqu'à dire qu'ils passent plus de temps à rappeler les règles de bonne conduite en société qu'à enseigner les diverses disciplines. Alors mettre la morale au programme ne fait-il qu'officialiser une pratique courante voire permanente ?

La morale ? Vaste programme avant même de la mettre au programme. Il suffit d'ouvrir un dictionnaire sérieux à cet article pour comprendre qu'on n'est pas sorti de l'auberge ; tout en observant que « moralisme » n'est pas loin. Alors laïque la morale ? C'est une autre affaire ! Est-ce simplement pour indiquer qu'on ne fera aucune référence religieuse durant ce cours ? Est-ce pour s'engager vers un enseignement normatif ? Comme le dit la Fédération nationale de la Libre Pensée, dans un communiqué du 9 septembre « *La morale laïque, cela n'existe pas, comment pourrait-on l'enseigner ? [...] Comme il n'y a pas de morale « religieuse », il ne peut y avoir, en contrepoint, de morale « laïque ». Il existe dans toutes les civilisations une morale humaine qui varie avec le temps, mais qui repose toujours sur des exigences de vie en commun* ».

Cette polémique n'est pas nouvelle. Elle est vieille comme l'école et pas seulement l'École de la République.

Quand Jules Ferry entend instituer à partir de 1881, l'École primaire laïque et obligatoire, il se heurte à deux objections de taille. Rendue gratuite en 1881, l'école primaire ne peut mener sa mission d'élévation générale du niveau d'instruction que si elle est obligatoire. Ce sera fait en 1882 ; l'obligation impliquant la neutralité confessionnelle. Ce que contestent les opposants au projet : pour eux, une école sans Dieu ne peut que produire des citoyens "sans foi ni loi". L'École gratuite, obligatoire et laïque dispensera donc une instruction civique et morale qui se substituera à l'instruction religieuse dispensée dans les écoles nées de la loi Falloux (1850). L'École publique ne formera pas de bons chrétiens mais de bons citoyens. Pour une éventuelle instruction religieuse, le jeudi est laissé à la disposition des familles.

L'instruction civique et morale est donc mise au programme dès 1882. L'instruction morale pour les plus petits : la fameuse phrase au tableau à recopier, dictées et lectures valorisant les vertus de grandes figures présentées comme des héros patriotiques ou des bienfaiteurs de l'humanité... L'instruction civique pour les plus grands : les institutions de la République, les droits et les devoirs du citoyen... Cette situation perdurera jusqu'en 1923 où le programme est réaménagé et réorienté pour permettre une participation plus active des élèves.

Le gouvernement de Vichy va abroger ces instructions pour en

revenir à une conception plus cléricale de cet enseignement qui s'organise sous la « bienveillante et exemplaire » autorité de Pétain. Dans l'abécédaire ne voit-on pas le "k" illustré par le képi du Maréchal ?

La Libération voit revenir les programmes de 1923. En particulier dans le primaire où l'éducation morale perdurera jusqu'en 1969. Dans le secondaire, est instaurée dès 1945, une heure hebdomadaire (ramenée à une heure par quinzaine) d'instruction civique qui prend pour titre « Programme d'initiation à la vie sociale » alors que la formule « Instruction morale et civique » est rétrogradée en sous-titre.

Les bouleversements sociétaux qui suivirent « Mai 68 » vont voir instruction civique et morale reléguées au second plan au profit, dans le primaire, de séquences dites de « morale occasionnelle » faisant suite à un événement ayant pu choquer les enfants ou à un incident ayant marqué la vie de l'école ou de la classe. Dans le secondaire, on s'oriente vers un enseignement plus directement centré sur la culture économique.

Le débat est réanimé en 1985 quand l'éducation civique fait son retour comme discipline obligatoire dès le CP. Jean-Pierre Chevènement, en même temps qu'il demande que les élèves apprennent La Marseillaise, donne pour objectif à cette discipline « *d'édifier la citoyenneté en utilisant les savoirs* ».

Le serpent de mer réapparaît plus fréquemment encore à partir des années 90 dans le souci de favoriser le « vivre ensemble ». En 1995, c'est François Bayrou, ministre de l'Éducation nationale, qui réoriente l'instruction civique dans les programmes du collège autour des concepts de droits de l'homme, de citoyenneté, de tolérance... En 2000, Claude Allègre alors en charge du ministère de l'Éducation nationale et Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, mettent en place au lycée, l'ECIS (Éducation civique, juridique et sociale). En 2008, Xavier Darcos réintroduit l'instruction morale et civique à l'école primaire quand en 2011, Luc Châtel veut en revenir aux « *leçons de morale* »!

Reste à savoir quelle est la réalité et l'efficacité de cet enseignement qui semble une préoccupation constante de ceux qui ont eu la charge du ministère de l'Instruction publique devenu celui de l'Éducation nationale. Entre les injonctions des maximes apprises par cœur et les questions ouvertes au débat des élèves, entre le dressage patriotique et l'ouverture à la « diversité », il semble bien, au vu des perpétuels bouleversements de cette discipline, que son existence dépende de préoccupations qui dépassent le seul souci éducatif et émancipateur. □

MORALE LAÏQUE AU PROGRAMME

Le Ministre de l'Éducation nationale a souhaité que soit mis en place à tous les niveaux d'enseignement un cours de « morale laïque ». Un groupe de travail doit en établir les contours afin que cette innovation devienne effective à la rentrée 2013. Sur le journal électronique "Médiapart", un débat s'est engagé sur ce sujet. Voici, publiée le 30 août dernier, la contribution de Jean Baubérot, philosophe et spécialiste de la laïcité en particulier auprès de la Ligue de l'Enseignement suivie, le 31 août, de la réaction de Francis Vanhée, vice président du CRÉAL-76 - envoyée en commentaire sur "Médiapart". Également, celle de Eddy Khaldi à l'émission de débat sur la Cinquième chaîne "C dans l'air", émission qui avait pour thème, le 5 septembre dernier, l'introduction dans les programmes scolaires de la morale laïque.

Jean Baubérot

Prochaine création d'une mission sur la morale laïque à l'école d'un côté, travail autour du Professeur Didier Sicard sur la fin de vie et initiatives en vue du mariage pour tous de l'autre : la rentrée s'annoncerait-elle sous le signe d'une refondation de la laïcité, après la double dénaturation (« laïcité positive » et laïcité répressive) que Nicolas Sarkozy lui avait fait subir ? Il faut non seulement l'espérer mais travailler activement pour qu'il en soit ainsi. Si les coups de fil de journalistes que je reçois sont significatifs, le projet d'un renouveau de la morale laïque à l'école en étonne plus d'un. Pourtant cela me semble constituer une initiative fondamentalement de gauche, un élément de résistance à la domination de l'ultralibéralisme sur la vie quotidienne. Je constate un fait étonnant : depuis des années, une référence rituelle est faite par des personnalités politiques de tous bords à « nos valeurs », les « valeurs républicaines », etc. Et quand il est question de morale laïque, certains rétorquent que cela va contre « le pluralisme moral qui existe dans une société démocratique » et que « l'on est plus sous la Troisième République ».

Ces deux arguments me semblent pourtant très fallacieux. D'abord, j'invite les sceptiques à (re)lire le Préambule de notre Constitution. Ils pourront constater que l'on y trouve un ensemble de principes dont la dimension éthique est manifeste. Principes que la société française, en ses diverses composantes, est loin de toujours respecter, mais qui constituent l'indication d'objectifs à poursuivre, si possible à atteindre, de références et d'enjeux forts du lien social. On dirait que, dans la société établie, il est possible d'invoquer de façon extrêmement répétitive des « valeurs communes », mais uniquement de façon très globale, totalement allusive voire excluante envers certains. Bref, il ne faudrait surtout pas tenter si peu que ce soit de concrétiser son propos !

Car, ne nous y trompons pas, l'enjeu de la

morale laïque à l'école est d'abord constitué par l'explicitation des convictions éthiques des adultes. La société ne peut pas espérer transmettre à des enfants des principes auxquels elle ne croirait pas vraiment, qu'elle ne chercherait pas à faire appliquer. Et c'est pour cela que la question de la morale laïque apparaît tellement gênante et qu'elle est facilement tournée en dérision. La morale laïque n'est pas un système moral total (seul les pays totalitaires se situent dans cette perspective). C'est une morale trouée, une morale qui assume son incomplétude pour laisser une place aux morales des différentes familles de pensée, exactement comme l'école laïque de Jules Ferry vaquait le jeudi pour laisser un jour libre pour le catéchisme. Cependant le lien social doit reposer sur des principes éthiques qui font qu'une société est autre chose qu'une juxtaposition d'individus, liés uniquement par une logique d'intérêt.

Cela, souvent, on ne veut pas le savoir ! Alors on gausse sur la « petite phrase » de morale que le maître faisait copier à ses élèves chaque matin, il y a deux tiers de siècle. Mais cela, c'est la morale laïque à l'ancienne, telle qu'elle a décliné. Au tournant du XIXe et du XXe siècle, à ses débuts, il s'agissait de bien autre chose, notamment une réflexion sur l'équilibre entre les droits et les devoirs et la nécessité de respecter certains principes pour qu'une démocratie soit vivante, dynamique. Faut de pouvoir développer, je me permets de renvoyer le lecteur, notamment à l'ouvrage que j'ai écrit sur le sujet : *La morale laïque contre l'ordre moral sous la IIIe République* (Le Seuil, 1997, réédition Archives Karéline, 2009).

D'ailleurs, il s'agit d'opérer un renouveau de la morale laïque, et non son simple retour. Le terme de renouveau est dialectique : il comporte le « re » de retour, qui connote l'ancien et le terme « nouveau » dont le sens est inverse. Mais justement, il s'agit de s'inscrire dans la filiation des fondateurs de l'école laïque républicaine,

sans les copier pour autant. La morale laïque doit se projeter dans le XXIe siècle et son devenir, aussi bien au niveau de son contenu (l'ancienne morale laïque se montrait muette sur l'égalité des sexes, par exemple), que de sa forme. Le cours de morale laïque, si cours il y a, ne peut pas revêtir la même forme que le cours de mathématique.

Il s'agit, en effet, non d'enseigner un contenu dogmatique et figé mais l'acquisition d'une réflexivité morale. Le maître aura un rôle non de « défenseur de la morale » mais d'accoucheur des idées qui souvent tournent dans les têtes des enfants et des adolescents. Car, ne nous y trompons pas, ceux-ci ne sont pas passifs face au monde qui les entoure et aux stéréotypes véhiculés par la communication de masse. Ils se posent souvent plein de questions, 'ruminent' des pensées secrètes dont ils n'osent parler à personne. Cependant, la plupart du temps, ils ne disposent d'aucun lieu pour structurer leurs pensées, parfois très fugitives. Ils sont dans le malaise. Or, développer une réflexivité morale fait partie intégrante de l'apprentissage de l'esprit critique.

Nous aurons à reparler des deux autres sujets indiqués au début de cette note. Je me contenterai donc, pour le moment, de préciser qu'ils me semblent aller dans le sens d'un réinvestissement de la laïcité sur des questions de notre temps, questions où la France a pris pas mal de retard sur des pays qui ne prétendent pas, pourtant, être des modèles en matière de laïcité. Ainsi, en Europe du Nord, les lois sur la bioéthique respectent davantage qu'en France l'autonomie de l'individu. Mais cela n'est pas nouveau : dans les deux premiers tiers des années 1960, il fallait commander en Angleterre, via le *Planning familial*, des moyens contraceptifs alors interdits en France.

La laïcité en France ne s'est pas seulement établie par les lois (certes très importantes) du 28 mars 1882 sur la laïcisation de l'école publique et du 9 décembre

1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Les Républicains prirent également des mesures pour laïciser la mort et faire respecter la libre volonté de la personne quant à ses derniers instants. Ce fut, entre autres, la loi sur la liberté des funérailles en 1887 qui veut respecter la volonté du défunt quant au caractère civil ou religieux de son enterrement. Cela semble aujourd'hui la moindre des choses. Ce fut pourtant l'objet d'épineux débats. Et dans cinquante ou cent ans, il paraîtra étrange que l'on ait tellement tergiversé sur le droit de mourir dans ce que chacun considère comme sa dignité humaine.

Par ailleurs, en 1884, le rétablissement du divorce (établi par la Révolution en 1792 et supprimé en 1816), constitua la première étape de laïcisation des mœurs et la mise en cause d'une notion de la famille-institution, figée dans un modèle anhistorique. On peut dire que la loi Veil sur l'IVG de 1975, prise par un gouvernement de droite, mais votée grâce à l'appui de la gauche, continue cette laïcisation.

Les lois qui affranchissent la loi civile de normes religieuses, dans un même mouvement les respectent car elles n'obligent personne. Droit de mourir dans la dignité, mariage pour tous : Il s'agit de nouvelles libertés laïques, non de contraintes. On peut envisager d'ailleurs la possibilité d'une objection de conscience analogue à celle prévue par la loi Veil de 1975. On ne le dira jamais assez : ce n'est pas par la répression, mais par la promotion des libertés que la laïcité s'impose aux religions.

F. Vanhée, vice président du CRÉAL-76

La morale laïque à l'école. Oui, mais peut-on passer sous silence l'enseignement privé qui depuis la Loi Debré de 1959 peut se revendiquer d'un "caractère propre" lui permettant de s'exonérer des valeurs communes. Tout en étant financé sur fonds publics grâce aux contrats d'association (97% des contrats) : paiement des enseignants par l'État et des frais de fonctionnement ainsi que certains investissements des établissements privés par les collectivités locales. Conforté, érigé en modèle, bénéficiant d'un traitement de faveur tandis que l'école publique était saignée (voir ci-dessous lien pour la Lettre ouverte à M. Peillon de l'Observatoire de la Laïcité scolaire de Seine-Maritime), l'enseignement privé a su très vite trouver l'oreille de M. Peillon via Éric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique, à qui le ministre a promis l'octroi d'un contingent de postes sur la législature et dès cette rentrée.

Vouloir développer une morale laïque est-il compatible avec un système de dualisme scolaire qui entretient et entend développer un entre-soi social, une dose de prosélytisme religieux, un fonctionnement sur le mode patronal/libéral/clientéliste ou une combinaison de ces facteurs?

L'Observatoire chrétien de la Laïcité qui soutient la démarche et le contenu de la Lettre ouverte à M. Peillon (voir article "Réaction de l'OCL" page 8 NDLR), publiée sur Médiapart et toujours sans réponse a raison de comparer ce dualisme à un communautarisme invouable.

La morale laïque a besoin de l'action exemplaire de ceux qui sont en charge de la défense et de la promotion du principe de laïcité, au premier rang desquels les pouvoirs publics à tous les échelons.

Eddy Khaldi

Hier, considérée, par certains, comme ringarde, la laïcité fait, aujourd'hui, florès et s'inscrit dans un unanimité trompeur. Cette laïcité, fait, aujourd'hui, l'objet de réinterprétations. Elle balance entre renoncements institutionnels à la question scolaire et surenchères sur la visibilité de quelques religions. Pierre angulaire du modèle républicain, cette laïcité n'est-elle pas qualifiée de « positive » par ceux qui, hier encore, autour de cette même question scolaire, combattaient cette "vieille lune pour esprits attardés" ? N'est-ce pas là le triomphe de l'équivoque ?

Cette entreprise de récupération du mot laïcité participe d'une volonté de dénaturation du concept dans des traductions très diverses et parfois antinomiques.

- D'une part, l'extrême droite et une partie de la droite, dans une attitude de façade, se sont approprié la laïcité et concentrent leurs feux sur l'islam, en convoquant cette laïcité avec toutes les arrière-pensées que l'on sait.

- D'autre part, la gauche est divisée sur le sens du combat laïque, depuis que le religieux est récupéré et instrumentalisé dans l'expression des représentants de l'autorité publique. De fait, dans le domaine institutionnel, l'offensive menée par l'Église catholique sur l'École, avec l'appui d'élus, de toutes tendances n'est plus contesté. La laïcité c'est tout, parfois n'importe quoi, sauf la question scolaire.

Certes, on ne saurait réduire la question de la laïcité à celle de l'école. Pour autant, l'en exclure, maintenant, est un piège. Pire, un reniement au regard de nos principes républicains.

En restant, aujourd'hui, muette sur le dualisme scolaire, institué au nom d'intérêts

particuliers par la loi Debré, en finançant la liberté d'entreprise de l'enseignement privé, la gauche accédant au pouvoir ne doit pas oublier que la République n'a d'obligation que vis-à-vis du service public laïque qui, seul, concrétise l'égalité en éducation au nom de l'intérêt général.

L'école obligatoire, gratuite et laïque, ambition collective, s'est construite dans notre pays non seulement comme un lieu d'enseignement et de démocratisation, mais aussi comme un élément de régulation sociale qui fondait l'idéal républicain. Dans cette laïcité disjonctive, l'émergence de questions pratiques posées par l'islam, sert d'écran de fumée à la puissance publique oublieuse du communautarisme institutionnel de l'école catholique. En réintégrant la question scolaire, la laïcité perdrait là des soutiens conjoncturels et éphémères qui l'assimilent, souvent, à l'exclusion voire au racisme. Semblable laïcité d'accommodement crée des confusions, des équivoques qui désagrègent l'égalité constitutionnelle entre citoyens et développent un « entre soi » qui compromet le vivre ensemble et altère cette valeur fondatrice de la République.

La laïcité peut, seule, rassembler pour réaffirmer la République autour de ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il est temps, aujourd'hui, de sortir de l'équivoque pour rappeler que la laïcité est d'abord un principe constitutionnel.

- « L'instituteur et l'institutrice sont supérieurs au curé et au pasteur », non pas en tant que femme ou en tant qu'homme, mais par leur mission parce qu'ils accueillent dans la même communion civile tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, quelle que soit la religion ou non de leurs parents.

- « L'instituteur et l'institutrice sont supérieurs au curé et au pasteur », parce qu'ils assurent et garantissent la liberté de conscience des futurs citoyens et ne se servent pas du label de « liberté » pour inculquer dans l'éducation la religion ou l'idéologie d'un groupe particulier pour créer une fracture dans l'unité nationale.

- « L'instituteur et l'institutrice sont supérieurs au curé et au pasteur », parce qu'ils revendiquent l'égalité de toutes et de tous au nom de la laïcité.

- « L'instituteur et l'institutrice sont supérieurs au curé et au pasteur », car, seul, le vivre ensemble dans l'École de toutes et tous incarne la fraternité, l'Union et la Solidarité. □

FICHAGE DES ÉLÈVES : on ne s'en fiche pas !

Si quelques timides avancées se font jour sur ce dossier, nous attendons toujours la mesure préalable que serait la levée de toutes les sanctions qui frappent les enseignants en résistance. Le CDLF (Collectif pour la Défense des Libertés Fondamentales) après avoir fait le point sur cette question, signe et appelle à signer la pétition ci-dessous.

La commune de Gonfreville-l'Orcher dont le Maire est J.P. Le-coq a adopté le 27/03 une délibération contre le fichage des élèves.

Le TA de Bastia a donné tort le 14 juin à l'IA de Corse du sud qui refusait de faire droit à la demande de 2 familles opposées au fichage de leurs enfants dans Base-Elèves. Le TA s'appuie sur l'article 38 de la Loi Informatique et Liberté de 1978 et sur un arrêt du Conseil d'État de juin 2010.

Le CNRBE (Collectif national pour le retrait de Base-Élèves) a été reçu le 13 juillet au ministère, il a rappelé ses revendications mais la réponse se fait encore attendre :

- **Suppression de l'ensemble des fichiers nominatifs (tel Base-Elèves, qui était un engagement du PS, mais sur lequel nous n'avons obtenu aucune garantie).**
- **Pas de sortie des données personnelles des établissements scolaires.**
- **Suppression des sanctions à l'encontre des directeurs résistants.**
- **Débat parlementaire.**
- **Transparence et contrôle des systèmes de données.**

Nous avons évoqué l'ensemble des problèmes que posent les fichiers nominatifs de l'Éducation Nationale : libertés publiques, droit à l'oubli (traçabilité du parcours scolaire), impossibilité de sécurisation des données. »

Pas de réponse définitive à ce jour sur le LPC numérisé (livret personnel de compétences) malgré la demande des syndicats de revenir sur cette « usine à cases », mais des évolutions semblent possibles puisque le ministère parle maintenant de « livret de connaissances et de compétences ».

Des questions écrites ont été posées au ministre de l'Éducation Nationale par des députés. Celle de M. Kléber Mesquida, publiée au JO du 24.07 et sans réponse à ce jour, demande au ministre de « de bien vouloir lui indiquer si la question de l'abandon de l'ensemble de ces fichiers mis en place par son prédécesseur est envisagée dans les mesures à venir et dans quel délai. Par ailleurs, il lui demande s'il compte lever toutes les sanctions prises à l'encontre des directeurs d'écoles qui ont refusé d'inscrire leurs élèves dans la base-élèves. »

Le « Réseau des enseignants du primaire en résistance » (les désobéisseurs) a été reçu au ministère le 26 juillet et a indiqué que « la levée des sanctions serait un signe de changement d'attitude... ».

Il n'y a eu aucune décision ministérielle sur ce point, c'est pourquoi les désobéisseurs sont à l'origine le 7 septembre d'une pétition pour la levée de toutes les sanctions à laquelle le CDLF de Rouen a décidé de s'associer lors de sa réunion du 10.09. Parmi les premiers signataires : Réseau des enseignants du primaire en résistance, Appel des Appels, Collectif indépendant des chercheurs, Émancipation, des sections locales du Snuipp-FSU, CGT Educ, SUD Educ, CNT

Pétition : LEVÉE DE TOUTES LES SANCTIONS CONTRE LES ENSEIGNANTS EN RÉSISTANCE

Les contre-réformes appliquées à l'école ces dernières années ont suscité un mouvement de résistance pédagogique sans précédent. Plusieurs milliers d'enseignants du primaire ont pris le risque de la désobéissance pour lutter contre ce démantèlement du service public d'éducation.

Cette résistance éthique et responsable a été largement soutenue par les parents d'élèves ainsi que par de nombreuses sections locales des syndicats représentatifs.

Aujourd'hui, les faits ont validé la légitimité de cette résistance. Les valeurs et les propositions que les enseignants du primaire en résistance ont portées pour défendre et reconstruire l'école étaient en grande partie présentes dans le programme du candidat Hollande et dans les premières annonces du ministre de l'Éducation nationale.

Nombre de ces enseignants ont subi des sanctions aussi injustes que disproportionnées : disciplinaires (blâmes, abaissement d'échelon, mutation d'office), financières (retenues de salaire) ou administratives (baisse ou maintien de note, refus de promotion, déplacements d'office déguisés).

A l'heure de la refondation programmée de l'école, il est temps de leur rendre justice.

Nous demandons que cesse dès aujourd'hui toute forme de sanction à leur encontre.

Nous demandons au ministre de l'éducation nationale la levée de toutes les sanctions infligées aux enseignants en résistance pédagogique.

Tous les enseignants sanctionnés, y compris ceux qui sont à la retraite, doivent être réintégrés dans leurs droits.

Retour pétitions : A. Biancarelli, Fica Minuta, route de Péri, 20167 Cottoli-Corticchiato
ou signature en ligne : <http://resistancepedagogique.org/petitions/index.php?petition=3>



Baccalauréat dans les lycées privés

Le Recteur refuse de demander au Proviseur de "St-Jo" de respecter la Laïcité...

Depuis une bonne dizaine d'années, les enseignantEs de l'enseignement privé corrigent les copies, interrogent les candidatEs à l'oral et participent aux jurys de bac aux côtés des professeurEs du public. De plus, les lycées privés sont utilisés comme centre d'examen...

Ces dispositions n'ont, hélas, pas rencontré beaucoup de résistance des syndicats, qui ont plutôt souligné que cela allégerait l'organisation du bac ainsi que les tâches des examinateurEs des lycées publics...

Très content de se voir reconnaître ainsi une telle légitimité, l'enseignement privé ne se prive pas pour autant d'afficher son caractère "propre"... en maintenant des symboles religieux dans les salles d'examen !

L'arrivée des convocations de bac dans un lycée est un petit événement... Quand on aperçoit unE collègue en train d'examiner avec attention une feuille jaune, on se précipite vers son propre casier, animéE de l'espoir de ne pas y découvrir un dossier de cette couleur (ce qui n'arrive que très rarement ...), pour en extirper cette fameuse convocation.

Le Ciel m'est tombé sur la tête...

"Tu vas où, toi, cette année ?". "Au Havre... Oh non, pas ça !! **Je suis convoquée à Saint-Jo !**" Je sens la colère monter et les commentaires de quelques collègues ("J'y suis déjà allée, on y est bien accueilli", "De toutes façons, on ne peut pas refuser", "C'est pas si grave"...) ne contribuent pas à me détendre ! Déterminée à ne pas laisser passer sans réagir ce que je considère comme une atteinte intolérable à la Laïcité, je décide d'écrire au Recteur de l'Académie.

"Madame le Recteur,

... C'est la première fois que je suis convoquée dans un **établissement privé confessionnel** et cela heurte profondément mes convictions laïques. L'existence d'établissements privés, concurrentiels des établissements publics et bénéficiant souvent de conditions plus favorables que ces derniers (meilleur taux d'encadrement, moins de suppressions de postes...), est un fait. Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut contraindre personne à être scolarisé dans l'enseignement privé et qu'au contraire, le service public s'honore d'avoir pour mission d'accueillir l'ensemble des élèves. Faire passer les épreuves du baccalauréat, auxquelles les élèves ne peuvent se soustraire, dans un lycée privé (qui plus est confessionnel), me paraît contrevenir à cette mission et être de nature à perturber certains candidats."

CertainEs élèves de lycées publics sont en effet convoquéEs dans les lycées privés correspondant à leur série du baccalauréat, car les centres d'examen accueillent certaines séries et pas d'autres.

Je poursuis donc mon argumentaire auprès du Recteur : "Je ne doute pas que vous aurez à cœur de rappeler aux chefs d'établissement des lycées concernés leur obligation de respecter strictement les principes de neutralité confessionnelle, notamment en supprimant tout symbole religieux des couloirs et des salles d'examen. Malheureusement, il arrive régulièrement que ces dispositions ne soient pas appliquées... ou qu'elles ne le soient que partiellement quand, par exemple, des marques ostensibles sont intégrées dans la pierre. Si de telles conditions peuvent mettre mal à l'aise les élèves, vous comprendrez qu'il puisse en être de même pour les enseignants du service public qui se doivent de porter les valeurs laïques en tout lieu d'exercice de leurs fonctions."

Pour finir, je lui demande de **me convoquer dans un établissement public** et je formule "le souhait que les sessions suivantes [du baccalauréat] ne soient désormais organisées que dans de tels établissements".

Je n'ai reçu aucune réponse. Ce n'est qu'en téléphonant à la DEC (Direction des Examens et Concours) du Rectorat que j'ai appris que je n'en recevrais pas mais que mon ordre de mission à Saint-Jo était maintenu. Décisions d'autant plus regrettables que **les possibilités d'atteinte à la laïcité que j'évoquais se sont hélas révélées bien réelles.**

Des oraux de bac sous un crucifix !

Le 5 juillet, la délibération du jury auquel j'appartenais s'est passée sans problèmes, mais ce fut loin d'être le cas lors des oraux du second groupe. Probablement rendue moins méfiante par mon premier contact avec le lycée Saint-Joseph, ce n'est qu'après avoir fait rentrer la première candidate et lui avoir fait choisir un sujet que **j'ai constaté qu'un crucifix était accroché au-dessus du tableau.**

J'ai alerté la secrétaire du jury et lui ai demandé de le faire enlever. Elle m'a proposé une autre possibilité : interroger dans une salle sans crucifix, solution qui me convenait parfaitement.

Peu de temps après, est arrivé le Directeur de l'établissement, qui m'a interpellée en ces termes : "Vous voulez qu'on enlève le crucifix ? Ça fait longtemps qu'on ne m'avait pas fait ce coup-là ! Il y a encore des enseignants qui font ça ?". Je lui ai dit que je considérais qu'interroger sous un crucifix était contraire à la Laïcité et qu'il ne devait pas y avoir de signe religieux dans les salles d'examen. Il m'a répondu : "Je ne le ferai pas enlever et je ne vous changerai pas de salle. Madame Le Recteur m'a confié le soin de faire passer le bac, je suis le Chef de centre, je suis dans mon établissement et j'y fais ce que je veux".

J'ai alors décidé de faire passer l'oral à la 1^{ère} candidate, de ne pas faire rentrer la 2^{ème} et d'appeler le Rectorat.

J'ai exposé la situation à la responsable de la DEC, qui m'a dit que "je perturbais le déroulement du bac et que je devais reprendre les oraux". J'ai rétorqué que ce n'était pas moi qui créais ce dysfonctionnement mais le Proviseur qui ne voulait pas accéder à ma demande. Comme elle plaidait en faveur des candidatEs dont "j'aggravais le stress", je lui ai proposé - faisant preuve de beaucoup de bonne volonté - de faire passer les deux dernières candidates de la matinée, lui laissant ainsi le temps de régler le problème avant 13h30, heure de reprise de mes interrogations.

Un Proviseur soutenu par le Recteur alors qu'il tourne en dérision la Laïcité !

Après ces interrogations, j'ai eu une nouvelle conversation avec le Proviseur, qui a commencé par un narquois : "Alors, vous voulez faire enlever tous les crucifix de St-Jo ?". J'ai répondu que je demandais seulement que ce signe religieux soit enlevé de ma salle d'interrogation ou qu'on me change de salle. "Il n'y a que vous que cela gêne", m'a-t-il rétorqué. Comme je lui faisais remarquer que cela pouvait aussi perturber des élèves, il s'est emporté en disant : "De quel droit parlez-vous au nom des élèves ?". J'ai répondu que je n'étais pas leur porte-parole mais que la présence d'un symbole religieux pendant une épreuve pouvait en mettre certainEs mal à l'aise. La conversation a tourné court...

En milieu de matinée, j'ai alerté mon syndicat, le SNES, qui est aussitôt intervenu auprès du Rectorat. Régulièrement tenue au courant par le SNES des démarches effectuées, j'ai su qu'avaient été informés du problème M. LACROIX (Secrétaire Général du Rectorat), M. MARIE (Directeur du Cabinet) ainsi que M. MACÉ (IA-IPR de Mathématiques).

La responsable de la DEC m'a appelée, en début d'après-midi, pour m'informer que **la décision avait été prise de ne pas demander au Chef d'établissement de me changer de salle**, en conséquence de quoi je devais continuer les oraux dans la salle qui m'avait été attribuée. Et mon interlocutrice de conclure : "à vous de prendre vos responsabilités".

J'ai par ailleurs appris par le SNES qu'il avait été envisagé de me remplacer par unE autre professeurE au cas où je déciderais de ne pas poursuivre les interrogations. Solution qui m'a semblé tout à fait insatisfaisante car cela ne réglait en rien le problème du non respect de la laïcité puisque les élèves auraient été interrogés dans une salle comportant un symbole religieux. J'ai alors décidé de poursuivre les oraux après avoir décroché moi-même le crucifix.

Deux nouveaux courriers sans réponse...

Outrée que la "cellule de crise" réunie au Rectorat ait donné raison au Chef d'établissement qui refusait d'appliquer les principes de neutralité confessionnelle, j'ai de nouveau écrit au Recteur, ainsi qu'au nouveau Ministre de l'Éducation Nationale, pour dénoncer cette décision et demander "qu'à l'avenir, le lycée Saint-Joseph ne soit plus centre d'examen.... et que des dispositions strictes soient prises rapidement afin que de tels manquements à la laïcité ne puissent plus se produire, au niveau de l'Académie de Rouen mais aussi au niveau national".

A l'appui de cette demande, je cite la réponse de **Luc CHATEL**, à une question écrite sur le **Respect du principe de laïcité lors de l'organisation des examens**, posée le 31/12/2009 par **Alain FAUCONNIER**, Sénateur de l'Aveyron : "(...) les établissements scolaires privés sous contrats d'association avec l'État sont susceptibles, de la même façon que les établissements publics, d'accueillir les épreuves des examens organisés par l'éducation nationale¹. Leur participation à cette organisation constitue en effet l'un des aspects du service public de l'éducation². **Toutefois, afin d'assurer le respect tant du principe de neutralité que du caractère propre reconnu aux établissements privés, il a été recommandé aux responsables de centres d'examens et concours de demander à ces établissements d'ôter ou de masquer tout signe religieux ostensible, pendant la durée des épreuves, dans les locaux accueillant les candidats aux examens. Seuls les établissements ayant accepté ces consignes seront à l'avenir retenus comme centres d'examens.**"

Sujet mineur... ou au contraire trop sensible ? Toujours est-il que je n'ai eu aucune réponse...

Des réponses syndicales fermes et une campagne d'information sont indispensables...

Parallèlement à ces interpellations, j'ai alerté quelques journaux. **Paris-Normandie** a publié un article conséquent dans son édition du Havre, avec une version plus courte dans son édition rouennaise, un reportage a été diffusé sur **France Info** et il y a un entrefilet dans **La Croix**.

Du côté des syndicats, à qui j'avais transmis tout le dossier, la plupart m'ont envoyé des messages de soutien et le SE-UNSA a immédiatement écrit au Recteur. J'espère qu'ils profiteront de leurs futures entrevues au Rectorat pour dénoncer sa position dans ce conflit et qu'ils exigeront ensemble que St-Jo ne soit plus centre d'examen.

Mais c'est une véritable campagne d'information qui doit être organisée sur cette question car les collègues sont complètement démunis. CertainEs masquent les objets religieux mais ne font pas remarquer que cela aurait dû être fait avant les épreuves, d'autres n'osent pas le faire même s'ils-elles n'en pensent pas moins, beaucoup ne savent pas quelles règles doivent être appliquées... Il faut absolument **les sensibiliser à cette exigence de laïcité et les appeler à agir en cas de manquement** : ne pas hésiter à rappeler les consignes au chef d'établissement, contacter le rectorat ainsi que les syndicats... Soyons nombreux et nombreuses à faire savoir, administrativement et publiquement, notre désaccord avec l'organisation du bac dans les établissements privés, en tant qu'examinateurEs ou en tant que parents. □

Catherine DUMONT

¹ Luc Chatel s'appuie sur une décision du TA de Bordeaux (4 mai 2005, n° 0402516).

² Pour moi, les établissements privés ne concourent au service public de l'éducation que si... on les nationalise sans indemnités ni rachat !

COMITE DE RÉFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE DE LA SEINE – MARITIME

Association loi de 1901 - Président du CREAL 76 : Jean-Michel SAHUT
Téléphone : 02 35 37 48 60. Courriel : jmf.sahut@wanadoo.fr 434, quai Hilaire Tertre 76940 La Mailleraye-sur-Seine

à Madame le Recteur de l'Académie de Rouen

Objet : respect de la neutralité confessionnelle dans les salles d'examens organisés par l'Éducation nationale.

Le 6 août 2012

Madame le Recteur,

La presse (Presse havraise, La Croix, France Info, ...) s'est fait l'écho d'un regrettable incident survenu le lundi 9 juillet dans une salle d'examen établie à l'institution Saint-Joseph du Havre où des candidats au baccalauréat devaient subir des épreuves orales. Ces élèves convoqués par vos services dans un établissement privé catholique sous contrat étaient contraints de composer en présence d'un symbole religieux ostensiblement porté à leur vue.

L'enseignante missionnée par vos services en ces lieux pour assurer le passage de ces épreuves orales ne pouvant obtenir du chef de cet établissement le retrait de cet objet de culte, en l'occurrence un crucifix, et ne recevant guère de soutien de sa hiérarchie pourtant sollicitée, a dû prendre la responsabilité de décrocher l'objet.

La neutralité des lieux d'enseignement et d'examen étant due aux élèves de l'Enseignement public, cette enseignante, madame Catherine Dumont, a agi là conformément à l'éthique professionnelle d'un membre de l'enseignement public dont le premier devoir est de s'assurer du respect des droits des élèves qui lui sont confiés tout en veillant aux engagements pris par l'Institution scolaire de la République à leur égard. C'est pourquoi le CRÉAL-76 a tenu à assurer Madame Dumont de son total soutien.

Cet incident, qui fort heureusement ne semble pas avoir affecté la bonne tenue des épreuves ni perturbé les candidats, montre pourtant les limites du partenariat public-privé quand un établissement privé d'enseignement prétend assumer une mission de service public tout en revendiquant le "caractère propre" de l'exercice de cette mission. Ce qui est assez éloigné de la laïcité à laquelle doit se tenir le service public.

Il n'est pas sûr que le mot "mission" soit ici interprété de la même façon par les parties prenantes de ce curieux attelage ⁽¹⁾ puisque ce "caractère propre" semble avoir autorisé la direction de Saint-Joseph à faire fi des consignes que vous n'avez pas manqué de formuler en matière de neutralité religieuse des espaces affectés aux épreuves du bac quand un établissement confessionnel sous contrat est désigné comme centre d'examen. D'autant que Madame Dumont, dès qu'elle avait appris sa désignation pour ce centre d'examen, vous avait fait part de ses réticences à devoir exercer ses fonctions dans un établissement confessionnel !

Cependant le respect de la laïcité en ces circonstances ne saurait relever d'une sorte de clause de conscience laissant à chacun le choix d'accepter ou refuser de telles missions dans des établissements confessionnels sous contrat ; une telle échappatoire devrait alors être permise aux candidats convoqués.

Si l'administration juge nécessaire (je n'ouvre pas la polémique) d'avoir recours à de tels établissements pour domicilier des centres d'examen, elle doit en garantir la neutralité religieuse et appeler les personnels de l'enseignement public qu'elle y missionne à veiller au respect des consignes rectorales allant dans ce sens afin de pouvoir alerter le Rectorat en cas de manquement. En effet, le respect de la laïcité dû aux usagers par les fonctionnaires dans l'exercice de leur fonction ne relève pas de leur conviction personnelle mais des obligations liées à leur statut.

En espérant que l'écho donné à cet incident permette que cette situation ne se reproduise plus, soyez assurée, Madame le Recteur, de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Michel Sahut
Président du CRÉAL-76

1) Dans un long document de 20 pages rendu public début janvier 2012 en prévision des diverses échéances électorales l'Enseignement catholique, sous l'appellation « *Manifeste de l'école catholique au service de la Nation* », présente son projet d'organisation du système éducatif, un document défini en toute modestie comme « *Une œuvre d'intérêt général au service de chacun et de la Nation* ». Ce projet s'inscrit dans l'esprit des conclusions vaticanes de la Congrégation pour l'éducation catholique rendues publiques le 28 décembre 1997 sous le titre de « *L'école du 3^{ème} millénaire* ».

Les articles 16 et 17 inclus dans ce Manifeste indiquent l'esprit dans lequel il a été conçu :

16. *L'école ne peut être pensée séparément des autres institutions d'éducation et administrée comme un corps à part, mais elle doit être mise en rapport avec le monde politique, de l'économie, de la culture et avec la société dans son ensemble. Il revient ainsi à l'école catholique d'affronter avec détermination la nouvelle situation culturelle, de se placer comme instance critique des projets éducatifs partiels, comme exemple et stimulant pour les autres institutions éducatives, de se faire frontière avancée de la préoccupation éducative de la communauté ecclésiale. C'est ainsi que se réalise clairement le rôle public de l'école catholique qui ne naît pas comme initiative privée, mais comme expression de la réalité ecclésiale, revêtue de par sa nature même d'un caractère public. [...]*

17. *Dans cette perspective, l'école catholique tisse un dialogue serein et constructif avec les États et la communauté civile. Le dialogue et la collaboration doivent se baser sur le respect mutuel, la reconnaissance réciproque de leur rôle propre et le service commun à l'égard de l'homme. [...]*

TUNISIE

LETTRE DE TUNISIE. 3

« Calomnier, calomnier, il en restera toujours quelque chose »

Le 7 septembre 2012, par Khédija Chérif et Rabâa Abdelkéfi

Les médias qui, dans les pays démocratiques, fonctionnent comme un outil d'information et un contre-pouvoir, voient leurs fonctions essentielles compromises par les attaques, chaque jour réitérées, de certains membres du gouvernement et de leurs adeptes. L'émancipation des médias publics et le refus des journalistes de se soumettre à leurs diktats les indisposant, ils s'appliquent à les museler. Depuis près d'un an, les campagnes de diffamation se poursuivent à un rythme soutenu, accablant les médias et les journalistes de mille injures, les agressant, allant jusqu'à les menacer de mort. On invoque la pression de la rue, l'attachement populaire aux principes et aux symboles sacrés de l'islam, on se souvient, à l'occasion, des objectifs de la révolution et de la nécessaire lutte contre la corruption et on lance, dans les villes, des centaines de manifestants fanatisés et agressifs.

Soutenus par le parti de la Nahdha, incités par certains membres du gouvernement à manifester ou à assiéger les locaux des médias et forts d'une double mission religieuse et civique dont ils se sont investis, les défenseurs du parti au pouvoir lancent les verdicts et se substituent au juge.

En effet, aujourd'hui, tout comme hier, la justice n'est pas du seul ressort des tribunaux. Avant que les dossiers des prétendus auteurs de trouble, caricaturistes, photographes, plasticiens, comédiens, directeurs de télévision et de journaux ne soient examinés par les juges, ils sont jetés en pâture sur les réseaux sociaux par des internautes artisans, au nom de principes mal définis ou plutôt de convictions partisans et idéologiques sciemment amalgamées, comme l'impiété, la corruption, les accointances avec le régime déchu, le sionisme, la francophilie, la franc-maçonnerie ou la débauche.

Les opposants au régime et certaines personnalités tunisiennes qui, durant de deux décennies, se sont opposées au régime de Ben Ali, mettant en péril leur personne, leur famille et leurs biens sont calomniées, parfois de façon ordurière. Les pratiques diffamatoires mises en œuvre par un régime dictatorial réapparaissent et, si elles constituent un outrage à la révolution, elles relèvent de l'inconséquence de ceux qui prônent la démocratie mais sabrent la liberté d'expression.

Critiquer le gouvernement tunisien actuel et, pire encore, prédire l'inéluctable retour de la dictature sont jugés par le gouvernement et le parti au pouvoir, comme une trahison de la révolution et de la patrie. La mainmise d'Ennahdha sur tous les rouages de l'État et l'ajournement réitéré de l'édification de structures indépendantes et de lois régissant les futures élections, la justice ainsi que la presse et l'information audiovisuelle justifient pourtant les appréhensions, voire la suspicion des citoyens.

Les anathèmes doublent de virulence lorsque les critiques des autorités au pouvoir sont formulées dans des pays étrangers et qu'elles sont relayées par leurs médias. L'usage des télévisions étrangères par nos ministres et responsables politiques est pourtant un fait coutumier et il est plus fréquent de voir certains d'entre eux exprimer un point de vue ou même émettre une déclaration importante sur le canal qatari, Al Jazira, que sur une de nos chaînes nationales. Cette partialité est d'autant plus grave qu'elle entrave le processus démocratique, qu'elle génère des injustices et qu'elle criminalise tous ceux qui, aujourd'hui, sont « frappés » de francophonie comme d'un mal épouvantable. Seule l'histoire pourrait pourtant être accusée de ce forfait. Les Tunisiens sont, à quelques exceptions près, bilingues. Il est inutile de le démontrer. Rappelons seulement que la francophonie est aussi porteuse de valeurs de liberté, de dignité, d'égalité, valeurs portées par la révolution tunisienne.

Le mardi 21 août 2012, la présidente de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Souhayr Belhassen a été invitée, par France 5, à participer à l'émission "C'est dans l'air". Intitulé "Tunisie : la parole voilée des femmes", le débat a porté essentiellement sur les évolutions politiques en Tunisie, sur les rapports entre le parti Ennahdha et les salafistes ainsi que sur les projets d'articles de la nouvelle constitution criminalisant les atteintes au sacré et introduisant la notion de complémentarité homme/femme.

Que les prises de position de l'intervenante patriote, féministe et internationaliste aient déplu, qu'elles aient suscité la critique ou même le mécontentement, cela est légitime. Mais il est inacceptable qu'elle soit l'objet d'une violente campagne de dénigrement sur les réseaux sociaux, accusée de trahison et donnée en pâture à la jeunesse nahdaouie radicale et à son ahurissant mouvement « Ikbiss » (serre les visses) au nom de principes pour la défense desquels elle s'est engagée successivement en tant que journaliste, puis comme membre du bureau directeur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) et enfin comme présidente de la FIDH.

Que reproche-t-on au juste à Souhayr Belhassen ? Elle aurait eu le double tort, d'après ses détracteurs, de ternir l'image de la Tunisie à l'étranger : d'abord en dénonçant ouvertement la confiscation des révolutions arabes par ce qu'elle a appelé « le fascisme vert », puis d'avoir cité, parmi les innombrables exactions salafistes, l'agression de soixante touristes à l'aéroport de Tu-

nis-Carthage, le 8 août 2012. Cette information, soulignons-le, ne sera démentie par le Ministère de l'intérieur que le 23 août. Mais, est-ce vraiment cette information qui avait déjà été largement diffusée par la presse locale et étrangère et sur les réseaux sociaux qui porte préjudice au tourisme tunisien? N'est-ce pas plutôt la multiplication exponentielle des agressions perpétrées contre les femmes, les artistes, les journalistes, les hôteliers, etc. ? N'est-ce pas le spectacle inouï de leur déferlement massif à travers les rues des villes, leurs drapeaux noirs, leur violence, les appels au meurtre tantôt des juifs, tantôt de certains hommes politiques ? Plus que les propos de Souhayr Belhassen, c'est, par exemple, l'agression de Jamel Gharbi, élu régional de la Sarthe, et de sa famille, à Bizerte, et le tollé qu'elle a provoqué en France, même au sein de la classe politique française, qui discrédite la Tunisie.

Minimiser les vraies menaces qui pèsent sur le pays, la terreur salafiste en l'occurrence, aller à la quête de boucs-émissaires, leur imputer la responsabilité de l'incurie du gouvernement à maîtriser le pays, s'accorder le droit de briser leur réputation et d'effacer d'un coup de gomme leur résistance à la dictature traduisent la résurgence et le risque de voir s'instaurer une dictature qui use et abuse des méthodes du régime déchu. Peut-être, faut-il, au nom de la morale dont les islamistes se déclarent les ténors, retracer même de façon succincte un parcours militant, long de trente ans, de Souhayr Belhassen, bizarrement taxée de sionisme. Peut-être faut-il raviver la mémoire de ceux qu'elle a défendus avec ardeur en dépit des divergences idéologiques qui les opposaient. Rappelons seulement son engagement pour la défense, en premier lieu, de la cause palestinienne, dont elle a condamné la déplorable instrumentalisation, ainsi que des droits humains des Biélorusses, des femmes congolaises, des migrants en Europe et du peuple syrien. « Loin de trahir sa patrie », elle s'acharne à la défendre contre ceux qui s'appliquent, jour après jour, hier comme aujourd'hui, à en briser les institutions et à en remodeler l'histoire et l'esprit. Victime, tout au long « du règne » de Ben Ali, de tracasseries quotidiennes, de multiples agressions exécutées par les miliciens du parti au pouvoir, elle a été contrainte de quitter son pays et les siens et a dû faire face, sans plier, à 34 procès fomentés contre la LTDH dont elle était la vice-présidente. Elle a présidé, rappelons-le également, le comité de soutien des deux militants nahdhaouis Abdellatif Zouari et de l'actuel ministre de la santé, Abdellatif El-Mekki, contre qui s'acharnaient un pouvoir policier et despotique.

Souhayr Belhassen est une militante des droits de l'homme et une démocrate. Son initiative de tenir le congrès de la FIDH, en avril 2012, en Tunisie, témoigne bien de sa volonté de contribuer à l'instauration de la démocratie en Tunisie et ce gouvernement n'échappe pas plus à sa vigilance que le gouvernement de Ben Ali n'y a échappé.

MESSAGES DU CRÉAL

En juin dernier, invité à une réunion à la Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines de La Manouba organisée par le Comité de veille et d'action pour la défense des libertés académiques, le CRÉAL a fait parvenir le message suivant dont voici des extraits :

« La laïcité n'est pas hexagonale comme on l'entend trop souvent. [...] Des deux rivages de la Méditerranée, comme partout ailleurs et dans des conditions différentes selon les traditions politiques de chaque pays, on observe qu'une des priorités des forces religieuses est d'établir son autorité sur le système éducatif. [...] Sous toutes les latitudes, les religions peuvent être différentes, leur volonté est toujours la même : prendre le contrôle des esprits... dès le plus jeune âge. Cela ne s'accorde guère avec les libertés académiques inlassablement défendues par les universitaires au cours de siècles de lutte contre l'obscurantisme. [...] Voilà pourquoi nous nous reconnaissons dans votre combat libérateur et émancipateur et nous vous apportons tout notre soutien. [...] Nous sommes bien conscients que votre lutte sera longue et périlleuse mais nous savons résoudre votre détermination. »

La situation hélas n'a fait qu'empirer et des événements plus récents confirment cette dégradation. Le 14 juin, le CRÉAL-76 faisait parvenir ce message de soutien au Comité de veille et d'action pour la défense des libertés académiques

"C'est avec une grande émotion que nous avons pris connaissance des derniers événements qui se sont déroulés à Tunis pendant lesquels des salafistes prenant prétexte d'une exposition d'art qui aurait profané le sacré se sont livrés à des dégradations de biens, et à des violences envers les personnes. Ces actes de vandalisme et de terreur expriment la volonté mûrement ourdie d'imposer à toute la vie civile des normes que ne reconnaissent que des illuminés obscurantistes et totalitaires. Le CREAL les condamne avec la plus grande énergie.

En faisant semblant de renvoyer dos à dos les protagonistes, les autorités tunisiennes justifient la réaction des voyous en accréditant la thèse d'une révolte surgie spontanément, aux modalités certes excessives mais tellement compréhensibles, suite à un outrage intolérable de principes sacrés. On ne peut admettre un tel langage d'autant, comme vous le soulignez, qu'il ouvre la porte à toutes les aventures politiques, y compris le coup d'État militaire.

Pour la Tunisie qui, dès son indépendance, s'est attelée à construire un Etat moderne gagnant patiemment son autonomie par rapport aux influences religieuses ; pour cette Tunisie qui avait ravivé tant d'espairs dans le monde par sa révolution du printemps 2011, c'est une terrible menace qui s'exprime là. Pour les amis de la Tunisie ce sont d'inquiétantes nouvelles.

Le CRÉAL renouvelle, tout particulièrement aujourd'hui, son entier soutien à toutes celles et à tous ceux qui, en Tunisie, défendent la liberté de pensée, la liberté d'exprimer cette pensée, quand bien même celle-ci s'opposerait à une quelconque doxa et rappelle sa conviction que de telles libertés ne peuvent exister que dans un système juridique bâti sur la laïcité."

ÉCOLE ESPAGNOLE

De façon surprenante, le Tribunal suprême espagnol a pris deux décisions confirmant la suspension de l'agrément et donc des subventions à deux écoles privées non mixtes, décidée par les administrations andalouses et cantabriques (Nord du pays).

En effet si la Cour Suprême ne remet pas en cause l'existence d'écoles privées non mixtes elle a estimé que, selon la loi organique de l'éducation de 2006, celles-ci n'ont pas à être financées par l'administration publique dans le cas de non mixité. Cela implique aussi de ne plus signer d'accords de ce type et de ne pas renouveler les existants... Mais va-t-on aller jusqu'à suspendre tous les accords en cours ?

Il existe des accords avec au moins 70 écoles privées de ce type, beaucoup étant proches ou dépendant directement de l'organisation philanthropique et démocratique connue sous le nom d'*Opus Dei*.

D'autres procédures sont également en cours. A défaut d'une réelle volonté politique, on peut penser que, logiquement, la Cour confirmera ces deux premières décisions... au cas par cas. C'est à dire que comme dans le cas de la loi de Mémoire historique on laisse l'initiative aux associations, administrations autonomiques et aux particuliers.

Pauvre Pie XI qui déplorait que "les écoles mixtes favorisent la promiscuité et l'égalité"...

LIBAN

A Beyrouth s'est tenu les 13 et 14 juin 2012 un colloque sur la laïcité.

Organisé par l'Association libanaise de philosophie du droit et l'Association Internationale de la Libre Pensée, ce colloque s'est conclu par l'adoption d'une motion appelant "**à la sécularisation des institutions et à la mise en place du principe de séparation des religions et de l'État**" pour en finir avec le confessionnalisme.

Quand on sait que les militants libanais et plus encore les militantes sont menacés¹ verbalement de répression par le Hezbollah, et que le journal *Al Intiqad* a publié un article présentant les adhérents de l'Association libanaise de philosophie du droit comme des ... "*agents de la CIA*", on comprend combien le chemin pour atteindre cet objectif sera long et périlleux.

Même si ce colloque² ouvre des perspectives pour le combat laïque au Liban.

¹ Règle de l'accord de proximité (voir "Combat laïque" n° 41 dans l'article « Orthographe courtoise »)

² Information puisée dans le mensuel "Alternative Libertaire" n° 218, juin 2012.



« Maëlys et ceux des caravanes » roman d'Antoine Blocier aux éditions Krakoen, (août 2012, 185 pages, 9 €)

Les Roms sont là.....

Ils ne sont pas comme nous et beaucoup d'histoires se propagent sur leur compte : ils mendieraient et voleraient. Les médias ont beaucoup parlé du démantèlement par la police de leurs camps durant l'été 2012. Qu'en est-il vraiment? Qui sont-ils?

Beaucoup parlent des Roms sans les connaître et d'autres, moins nombreux expriment leur solidarité.

Antoine Blocier, écrivain militant, offre là une histoire basée sur des faits réels. Il n'y a dans ce livre, ni de l'angélisme, ni du « politiquement correct », ni non plus, bien entendu, du rejet "justifié". L'équilibre est difficile, certes, mais le produit fini est un petit bijou.

L'héroïne principale, Maëlys, est une pré adolescente qui entre en 6^{ème}. Ses camarades et elle composent une bande d'amis qui vont découvrir dans les bois une cabane habitée. C'est Maëlys qui nous raconte son histoire, ses certitudes et ses interrogations.

Le premier contact avec les enfants roms est violent et la bande d'enfants va se retrouver à la tête d'une « croisade » contre la présence de « ces gens-là »...D'ailleurs, des vols, et même l'assassinat d'un chat, ont eu lieu durant les vacances !

Le lecteur est plongé dans la vie soudainement troublée par la présence de « ceux venus d'ailleurs ». Les esprits s'enflamment, les adultes s'opposent et un climat délétère règne sur la petite ville.

La haine de l'autre devient compliquée quand l'autre devient son "camarade de classe" et que, côtoyé au collège, il ne semble pas si différent de soi. Les professeurs du collège vont alors organiser une semaine « de rencontres et d'amitié »....

La haine, la compassion, l'ignorance, la violence et la solidarité se mêlent dans ce roman passionnant et authentique. Antoine Blocier a réussi à écrire un roman d'actualité, accessible à des grands primaires de CM et à des pré adolescents. Mais ce livre peut aussi être laissé dans les mains d'adultes.

MAROC

Les islamistes marocains font déprogrammer la projection de "Persépolis".
C'est une chape de plomb qui s'abat sur les écrivains et artistes du monde arabe...

Aujourd'hui c'est le film Persépolis qui est interdit de diffusion en Tunisie et au Maroc. Et demain ? Nous marquons notre solidarité avec tous les créateurs indépendants et condamnons sans appel la censure qui les frappe !

L'œuvre maîtresse de l'iranienne Marjane Satrapi, la BD : « Persépolis » qui va souffler ses 10 bougies le 2 octobre prochain n'est pas au goût des mollahs et de tous les intégristes. Nous le savions !

Ce qui a particulièrement scandalisé tous les cinéphiles et partisans de la liberté de création, c'est la nouvelle interdiction de diffusion qui s'abat sur le film « Persépolis » largement inspiré du livre, dans Les pays du Maghreb se déclarant démocratiques.

Le 2 mai 2012, la journée mondiale de la liberté de la presse célébrée en Tunisie a été marquée par l'annonce de la condamnation du patron de la chaîne de Télévision Nessma.

Nabil Karoui a été condamné à verser environ 1200 € "pour la diffusion au public d'un film troublant l'ordre public et portant atteinte aux bonnes mœurs"... : Persépolis

Nous venons d'apprendre que la Cinémathèque de Tanger a supprimé du festival cinématographique, sans une once d'explication, le film de Marjane, qui avait reçu le saufconduit délivré par la censure marocaine.

Lors de la programmation d'avril dernier, aucune remarque n'avait été faite si ce n'est sur la qualité indéniable de ce film.

Que va faire la *Fondation Gan Groupama* qui est le financeur et l'organisateur principal de ce festival censuré ?

En Tunisie, ce sont les salafistes qui tiennent la rue et font pression sur le gouvernement et au Maroc, c'est le parti islamiste gouvernemental *Justice et développement* (PJD) qui est aux commandes.

Le vernis de démocratie et d'ouverture dont se couvrent les gouvernements issus de la révolution arabe ne sont que de la poudre aux yeux. Profitez de vos vacances pour lire ou relire la Bande dessinée « maudite » et, amis cinéphiles, proposez à vos cinémas municipaux et associatifs de programmer dans les salles le film « Persépolis » par soutien et pour notre plaisir car le film est magnifique. □

GRÈCE - la dette

La Grèce surendettée est sommée de faire des économies même au risque d'affamer son peuple. Il est dommage que les munitions ne soient pas comestibles puisqu'avec une population équivalente à celle de la Belgique, la Grèce, 10 760 000 habitants en 2011, est la championne mondiale catégorie poids plume des investissements militaires.

En pourcentage, c'est elle qui y consacre le plus d'argent. Avec 7,6 milliards d'euros, soit 3,2 % de son PIB, son armée est la plus gâtée parmi celles des pays de l'Union européenne. Elle rate de peu la première marche du podium des jeux olympiques, arrivant derrière le champion des membres de l'OTAN, les États-Unis qui dépensent 4,7 % de leur PIB à leurs activités militaires. Il est vrai que les USA achètent peu de matériel. Surtout, ils en fabriquent, en vendent... et le mettent en action ! Ce qui n'est pas vraiment le cas de la Grèce qui se contente d'entretenir la peur de son ennemi héréditaire, la Turquie.

Les efforts demandés avec tant d'insistance au peuple grec pour le remboursement de sa dette ne sont pas vraiment désintéressés. On apprend incidemment¹ que ses débiteurs principaux en ce qui concerne les livraisons de matériels militaires pour lesquels on a vu le montant des emprunts consentis doubler de 2000 à 2010 passant de 80 à 160 milliards de dollars, se trouvent être l'Allemagne, les États-Unis et la France.

L'aide financière si âprement consentie par l'Union européenne à l'État grec pour remettre à flot son économie contribuera à rembourser sa dette militaire et à honorer les contrats d'armements restant en cours. Qui a dit que "charité bien ordonnée commence par soi-même" ² ? □

¹ Source : MediaBeNews

² Ce proverbe est cité pour la première fois dans le "Dictionnaire proverbial" de Philibert-Joseph Le Roux (1718-1786) publié en 1786. Il semble que ce soit la traduction d'une formule latine du Moyen-âge : « Prima caritas incipit a se ipso »

SANTÉ : CITOYENS DE TOUTE L'EUROPE , UNISSONS-NOUS !!!

L'austérité présentée comme inévitable et la dette comme une fatalité, sont devenues partout prétexte à de dures attaques contre les systèmes de santé publics, de protection sociale et les droits sociaux.

La Grèce, qui est le cas emblématique de toute l'Europe, est en train de vivre une crise humanitaire et sanitaire sans précédent. Les plus touchés aujourd'hui sont les pays d'Europe du Sud et d'Europe orientale : Grèce, Espagne, Italie, Slovaquie, Pologne...

Ces politiques d'austérité constituent une violation du droit humain à la santé.

Elles concernent toutes les populations et frappent plus particulièrement les femmes, les malades, les handicapé-e-s-es, les migrant-e-s...

Une riposte Européenne s'impose.

Un réseau Européen contre la marchandisation de la santé et pour l'accès aux soins pour toutes et tous,

partout, s'est mis en place et organise **une semaine d'action du 1er au 7 octobre 2012.**

En France, cette semaine sera émaillée d'actions diverses : conférences de presse, distribution de tracts, pétitions, rassemblements locaux devant des sites menacés ou les ARS... qui convergeront en manifestation nationale le 6 octobre.

Cette manifestation aura lieu dans plusieurs pays et se concrétisera par une conférence de presse Européenne à Varsovie.

A cette occasion se tiendra aussi une conférence Européenne des organisations participantes à Varsovie pour envisager d'autres actions communes dans les suites à donner à ce mouvement. □

Pour notre santé

Le changement, c'est urgent !

Aujourd'hui, **un tiers de la population de notre pays renonce aux soins**, pour des raisons de coût (dépassements d'honoraires, franchises, forfaits, augmentation des complémentaires-santé...), de difficultés d'accès aux structures de soins publiques (désertification, fermetures de structures de proximité, délais d'attente...).

C'est le constat accablant auquel nous sommes confrontés chaque jour.

Notre système de Santé soumis aux seuls critères de rentabilité, piloté par les ARS (Agence Régionale de Santé), ne répond plus aux besoins de la population.

Ainsi, nous appelons à sa refondation sur des valeurs d'égalité, de solidarité, de gratuité, de qualité et d'universalité.

Dès maintenant, nous exigeons du gouvernement qu'il prenne des mesures d'urgence :

- **Abrogation de la loi "Hôpital Patients Santé Territoire (HPPST)**
- **suppression des dépassements** d'honoraires, des forfaits et des franchises ;
- **arrêt des fermetures** d'établissements, de services hospitaliers, de maternités et de centres d'IVG, de centres de proximité, tant dans le secteur des soins que dans celui de la prise en charge du handicap et des personnes âgées ;
- **attribution des moyens humains et financiers** pour le service public de santé, et notamment **pour la Maternité du Belvédère**, incluant les soins de premier secours et la prévention....
- **suppression des exonérations** et des exemptions de cotisations sociales ;
- **augmentation du budget de la Sécurité Sociale** pour 2013 répondant aux besoins de la population.

Nous exigeons le **rétablissement de la démocratie** en matière sanitaire : usager-e-s, professionnel-le-s de santé, élu-e-s locaux, doivent être partie prenante des décisions prises concernant notre système de santé et de protection sociale.

POUR LE DROIT AUX SOINS PARTOUT ET POUR TOUTES ET TOUS

JE SIGNE, JE ME MOBILISE...

Semaine européenne pour le droit à la santé du 1er au 7 octobre,

contre la marchandisation de la santé et du social, avec un village blanc européen à Varsovie.

Rouen, Jeudi 4 octobre 12h-18h Place St-Sever

Rassemblements à 13h et 17h devant les tentes blanches !

Paris, Samedi 6 octobre 14h Place de l'Observatoire, Hôpital Cochin

Premiers signataires locaux : Collectif Soutenez le Belvédère, SUD Protection Sociale, CGT CHR, Solidaires, SUD Santé Sociaux, Syndicat de la Médecine Générale, CRÉAL-76 (Comité de Réflexion et d'Action Laïque), FASE, Europe Écologie Les Verts, GU, Nouveau Parti Anticapitaliste...

Premiers signataires nationaux associatifs : Act-Up Paris, Act-Up Toulouse, Association nationale des centres d'IVG (ANCIC), Appel des appels, ATTAC, Collectif hypertension, Coordination des associations pour le droit à l'avortement (CADAC), Convergence des collectifs de défense et de développement des services publics, Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, Ensemble pour une santé solidaire, Femmes Égalité, Femmes solidaires, Handi-social, Ligue des droits de l'homme, La santé n'est pas une marchandise, Réseau éducation populaire, Résistance sociale, Union des familles laïques ; **politiques :** Alternative libertaire, Fédération pour une alternative sociale et écologique (FASE), Gauche Unitaire, les Alternatifs, NPA, PCF, PCOF, PG, République et socialisme. **syndicaux :** CGT, Fédération CGT Santé Action Sociale, Fédération Sud Protection Sociale, Fédération Sud Santé Sociaux, FSU, Syndicat de la médecine générale (SMG), Syndicat national des professionnels de santé au travail (SNPST), Union confédérale des médecins salariés de France, Union syndicale de la psychiatrie (USP)

Premiers signataires locaux : Collectif Soutenez le Belvédère, SUD Protection Sociale, CGT CHR, Solidaires, SUD Santé Sociaux, Syndicat de la Médecine Générale, Comité de Réflexion et d'Action Laïque (CRÉAL-76), FASE, Europe Écologie Les Verts, GU, Nouveau Parti Anticapitaliste...

(signataires connus à la date du 15/09/2012)

Signez la pétition du collectif Notre Santé En Danger :

<http://www.petitionenligne.fr/petition/pour-notre-sante-le-changement-c-est-urgent/2931>

TSCG¹, pas d'alternative à l'asservissement ?

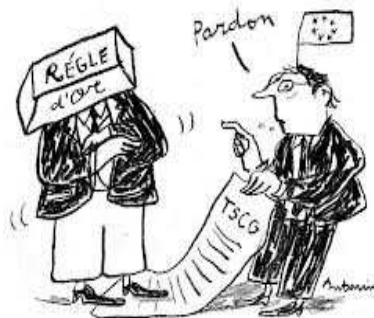
Il y a un peu plus de 10 ans, en mars 2002, le CRÉAL adoptait ses statuts avec cette phrase extraite de l'Article 2 : « rassembler celles et ceux [...] qui rejettent tout système social, politique, philosophique, contraire à l'autonomie de la personne humaine, comme le racisme, le totalitarisme, le sexisme, la volonté d'imposer des dogmes à la société ou aux individus, la toute-puissance de l'argent... » Nous n'imaginions pas alors que cette toute-puissance de l'argent progresse au point de jeter dans la misère des peuples européens, de l'aggraver dramatiquement pour nombre d'autres et de favoriser la menace autoritaire, xénophobe ou d'extrême droite. La crise commencée en 2008 s'est révélée une formidable "aubaine" pour s'attaquer encore aux peuples, à leurs services publics, à leurs systèmes de santé et de solidarité, à leurs fonctionnaires, à leurs retraités, salariés au premier rang desquels les femmes... tandis que les responsables de la crise rétablissaient rapidement leurs marges et étendaient leurs pouvoirs. C'est ce qu'a très bien montré le documentaire « *Goldmann Sachs, la banque qui dirige le monde* » diffusé le 4 septembre par Arte. Valérie Hurier écrit dans Télérama du 29.08 : « *Le documentaire met au jour méthodiquement les différentes étapes qui ont conduit Goldman Sachs à tirer le plus grand profit d'une crise dont elle est l'un des principaux agents.* » Cette banque qui possède en actifs 2 fois le budget de la France, telle une pieuvre, contrôle directement ou indirectement plusieurs états ou institutions dont la BCE (Banque centrale européenne). Pour persuader les populations d'accepter de faire les frais d'une « crise » qu'elles n'ont pas provoquée, les experts, États, institutions spécialisées, patronats, financiers, gouvernants, médias utilisent la technique de la sidération pour faire avaler aux victimes qu'il n'y aurait pas d'autre solution : rembourser la dette, austérité toujours accrue, diminuer les dépenses des états... C'est le "TINA" répété en boucle de Margaret Thatcher, There Is No Alternative, accompagné d'un peu de catastrophisme. Il est nécessaire de battre en brèche la fatalité libérale érigée en dogme en rappelant quelques vérités comme le fait l'économiste Jean Gadrey dans Le Monde Diplomatique de juin : « -Comment ? Les dépenses de l'État français, en pourcentage de la richesse totale produite, n'auraient pas progressé depuis vingt ans ? Elles auraient même un peu baissé, passant de 24% du produit intérieur brut (PIB) au milieu des années 1980 à 22% au milieu des années 2000 ? En êtes-vous sûrs ? -Vous dites que les recettes de l'État ont quant à elles perdu quatre points de PIB, passant de 22% à 18% sur cette période ? "Ils" ont donc fait le choix de priver l'État de recettes ? » A ces questions comme à d'autres (oui, il y a 100 milliards de cadeaux fiscaux par an), la réponse est positive et permet d'envisager des possibilités d'alternative. Or le TSCG n'est-il pas une tentative de pérenniser un modèle économique et social qui mène les peuples dans l'impasse ? Pas de déficit structurel supérieur à 0,5%, adoption de la « règle d'or » avec mécanisme automatique de corrections « qui ne sera pas soumis à la délibération parlementaire », obligation de résorber en 3 ans la dette publique dépassant 60% du PIB, obligation de présenter à la commission européenne un programme de réformes structurelles contraignantes.... Le recours des États au MES (Mécanisme européen de stabilité) implique l'acceptation préalable du TSCG. Raoul Marc Jennar titre son article dans Le Monde Diplomatique de Juin « *la règle d'or et le mécanisme de stabilité, deux traités pour un coup d'état européen* ». Il y explique que « *Les mécanismes créés visent au contraire à enfermer les politiques budgétaires et économiques dans des règles rigides et des automatismes qui interdisent toute adaptation à la situation de chaque pays.* » « *Le TSCG ampute la raison d'être première du Parlement : le pouvoir de décider des recettes et des dépenses.* » Encore une fois, les victimes de ce dogme imposé même aux parlements, sont désignées, comme le note l'auteur à propos des réformes structurelles contraignantes prévues : « *On en imagine sans peine le contenu. "réforme" du marché du travail, remise en cause des retraites, réductions salariales, baisse des budgets sociaux, de santé et d'éducation, privatisations.* » □

¹ TSCG : traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance

L'UFAL (Union des Familles Laïques) a pris position le 14.09 contre le TSCG, en voici un extrait :

Les fondements du refus pour l'UFAL du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) se trouvent dans le titre IV article 11. Cet article prévoit la limitation de la souveraineté des États : il institutionnalise le fait que l'Union européenne, et notamment ses instances non élues, aura désormais un droit de regard sur **toutes** "les grandes réformes de politiques économiques". Sont particulièrement visés dans cet article les droits sociaux en général, et la protection sociale des citoyens en particulier (Sécurité Sociale, retraite par répartition, chômage...), autrement dit ce qui constitue le cœur de notre société républicaine fondée sur la solidarité entre les citoyens.

À travers le TSCG, le grand appétit du capitalisme sauvage a donc enfin trouvé les moyens et les alliés pour faire main basse sur notre Sécurité sociale et tout notre système social sans nous demander notre avis, à nous citoyens français !



Le gouvernement et le parlement sont en passe de ratifier et

mettre en application le TSCG sans l'avis du peuple et en contradiction avec le programme du candidat Hollande (qui prévoyait une renégociation de ce traité). Il est prévu que son application se fera par la création institutionnelle d'un "Haut conseil des finances publiques" qui aura tout pouvoir sur les orientations budgétaires et qui dépouillera ainsi le parlement national de ses prérogatives démocratiques.

Au regard des coups tordus que nous assèment les pouvoirs successifs en France, l'UFAL est très inquiète pour les droits sociaux et le budget des familles qui sont déjà dans une situation difficile et qui, avec l'application du TSCG, vont encore se dégrader dans un très proche avenir. L'UFAL ne voit pas comment le règne de l'argent pourra régler la misère sociale qui se développe et les inégalités qui se creusent. L'alternative sociale existe pourtant ! Elle consiste notamment à ce que le gouvernement refuse le diktat des marchés financiers, à rediscuter la dette, à répartir plus justement l'impôt de chacun en fonction de ses revenus. L'UFAL ne veut pas que le peuple français subisse le même sort que le peuple grec. □

Non à l'austérité permanente !

Refusons le Pacte budgétaire, ouvrons le débat en Europe !

Le Président du « changement maintenant » a décidé de ne pas changer le **Pacte budgétaire européen** signé par Sarkozy et de le soumettre au vote du Parlement début octobre. Le candidat du « changement maintenant » avait pourtant dit : « ce pacte ajoute l'austérité à l'austérité » !

En imposant que le déficit structurel d'un Etat soit inférieur à 0,5% du PIB, il va obliger à des coupes dans les dépenses publiques, supprimant les moyens indispensables pour assurer la transition sociale et écologique, pour développer et rénover les services publics et la Protection sociale.

Cette orientation amène aujourd'hui la récession généralisée. Le pouvoir d'achat stagne ou régresse, les entreprises et les collectivités locales réduisent leurs investissements, le chômage s'accroît. Le FMI lui-même annonce que la réduction du déficit de la France à 3% du PIB "créera" 300 000 chômeurs de plus en 2013.

La réduction des recettes fiscales qui en résultera rendra encore plus difficile la réduction des déficits, « justifiant » ainsi un nouveau tour de vis...

Les « programmes d'ajustement structurel » imposés à la Grèce et aux autres pays en difficulté réduisent les protections, accroissent les inégalités et touchent le plus durement les populations les plus précaires : femmes, jeunes, ouvriers, immigrés.

Ce Pacte entraîne toute l'Europe dans une spirale dépressive qui généralise la pauvreté. C'est un recul sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, ce Pacte est un déni démocratique. Il prévoit des sanctions en cas de non respect, il marginalise les Parlements nationaux et européen, il fait de la Commission et de la Cour européenne de justice, organismes non élus, les juges des budgets nationaux.

Il soumet l'économie à des normes destinées à rassurer des marchés financiers dont la puissance n'est pas remise en cause. Les crises sociale, écologique et financière mondiales s'aggravent. Elles sont lourdes de dangers, comme le montre le renforcement des extrêmes droites xénophobes et nationalistes.

Économiquement stupide, socialement insupportable, anti écologique et antidémocratique, ce Traité est inacceptable.

Pour une Europe fondée sur la solidarité et la démocratie, libre de l'emprise des marchés financiers, refusons le Pacte budgétaire !

Exigeons du Parlement le refus de sa ratification !

Manifestons à Paris le 30 septembre !

Collectif Contre la Dette et l'Austérité Rouen, ATTAC, CADTM, Front de Gauche (PCF, Parti de Gauche, Gauche Unitaire, FASE), Les Alternatifs, NPA, Union Syndicale Solidaires, CGT centre hospitalier du Rouvray, Sud PTT, Confédération Paysanne 76, CGT DIRECCTE, Urgence climatique Justice sociale, Collectif 76 salariés du social et médico-social, Ligue des Droits de l'Homme, avec le soutien du Comité de Réflexion et d'Action Laïque-CRÉAL- 76...

Départs en car à 10h30 place du Boulingrin, Rouen, arrêt au Zénith à 10h45.
Contact : sylvie.fusil@dbmail.com, tél : 06 85 02 44 05

"NAMING" OU UNE FRIANDISE EMPOISONNÉE !

Inauguré le 8 septembre par le nouveau président de la CREA (Communauté Rouen-Elbeuf-Austreberthe) Frédéric Sanchez, l'ancien président, Laurent Fabius devenu ministre, et Valérie Fourneyron, anciennement maire de Rouen, ministre des sports, le nouveau palais des sports s'appelle *Kindarena*. En écho à la friandise *Kinder Bueno* produite par *Ferrero* qui fabrique aussi la pâte à tartiner *Nutella* à Villers-Écalles (76) et dont le siège est à Mont-Saint-Aignan. Le logo *Kindarena* ou la lettre *K* sont présents partout, même sur les sièges. L'arrêt de bus s'appellera « Mont Riboudet-Kindarena ». C'est le "naming" ...qui permet à une marque, une société de faire sa promotion au travers d'équipements collectifs, voire de lieux. Dans ce cas précis, cet équipement de 41 millions d'Euros est payé par la collectivité (CREA, Rouen, État) tandis que *Ferrero* contribuera pour 4,6 millions d'Euros aux frais de fonctionnement sur

10 ans. Cela a indigné les élus verts qui parlent de « *quasi rapt commercial* » et les élus communistes. Comment ne pas l'être face à cette marchandisation des esprits et des corps –dont le sport est coutumier par ailleurs- qui semble ne pas avoir de limites ? Cette indignation sera à son comble quand on connaîtra la composition du *Nutella* avec 53,2% de sucre et 17,3% d'huile de palme, la présence de sucres rapides et d'acides gras exposant les enfants et les adolescents à l'obésité et au diabète de type 2 selon un article de Wikipedia qui précise encore à propos de l'huile de palme : « *En raison de sa haute te-*

neur en acides gras saturés après cuisson, cette huile massivement utilisée par l'industrie agro-alimentaire est aussi fortement suspectée de favoriser les troubles cardiovasculaires chez les populations occidentales. »

L'indignation a conduit un groupe de citoyens rouennais à lancer une pétition considérant que « l'argent a déjà pourri plusieurs sports, aussi nous sommes scandalisé(e)s qu'il vienne pourrir maintenant la ville de Rouen ».



Texte de la pétition

À l'initiative du Collectif des Rouennais indignés

Pétition adressée à Monsieur SANCHEZ, Président de la CREA

Pas de Kindarena !

Je demande que le nouveau Palais de sports de Rouen ne s'appelle d'aucune façon Kindarena, ni d'aucun nom lié à une marque commerciale.

Je suis indigné(e) qu'avec le Kindarena la CREA se retrouve à faire la promotion des produits de la marque Kinder, qui, comme le Nutella, ne sont pas bons pour la santé car trop gras et trop sucrés.

Je resterai indigné(e) et le ferai savoir tant que la CREA n'aura pas donné un autre nom que Kindarena au Palais des sports de Rouen. Pourquoi ne pas consulter la population et lui proposer de choisir entre plusieurs noms de sportifs de Rouen ou de la région ?

Kindarena malbouffe, CREA coupable

Pour signer : <http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/pas-kindarena-491.html>

MARÉCHAL, NOUS (RE)VOILÀ

A l'issue des élections législatives, les médias n'ont pas manqué de faire de l'élection de Marion Maréchal-Le Pen dans le Vaucluse un des faits marquants de ce scrutin. La benjamine de l'Assemblée Nationale sera parvenue à susciter toutes les attentions des micros et caméras. « Le choix des mots, le choc des photos » selon l'expression consacrée, aura permis de passer sous silence un événement moins people mais probablement plus significatif pour alerter sur l'ambiance politique qui règne en ces lieux.

On oublie qu'il n'y a pas eu un mais deux députés d'extrême-droite élus dans le Vaucluse. Jacques Bompard (Ligue du Sud) ¹ dans la 4^{ème} circonscription du Vaucluse, a été élu au 2^{ème} tour avec 60 % des voix contre un socialiste.

L'épouse de Jacques Bompard, Marie-Claude est maire (MPF puis Ligue du Sud) de Bollène ² et conseillère générale du canton de Bollène. Dans cette ville, le lendemain du 2^{ème} tour, le 1^{er} adjoint, M^r Beck militant actif du Groupe Identitaire, a fait confisquer, par la police municipale, le matériel sono qui diffuse, comme chaque année, le Chant des Partisans, au moment des cérémonies du 18 juin.

Cet incident n'aurait-il pas mérité au moins autant d'attention de la part des médias que l'élection de l'héritière des Le Pen ?

Diverses organisations et associations ³ ont appelé en ces termes à un rassemblement de protestation :

Dans une optique révisionniste de l'histoire, plusieurs représentants de la Municipalité Bompard ont voulu interdire le Chant des Partisans lors de la commémoration de l'Appel du 18 juin à Bollène. Ce chant symbole de ces hommes et de ces femmes devenus des héros malgré eux, qui au péril de leur vie, n'ont pas hésité à entrer en résistance pour libérer le sol français de l'occupant nazi.

La circulaire protocolaire des cérémonies officielles prévoit que le "Chant des Partisans", hymne de la résistance soit généralement chanté le jour de la commémoration de l'appel du 18 juin. A Bollène, c'était une tradition ! La municipalité d'extrême-droite en a décidé autrement ! A l'appel des Partisans, républicains, progressistes, patriotes, rassemblons-nous devant la Mairie de Bollène Jeudi 28 Juin 2012 à 18 h 30 pour manifester notre indignation !

Répondant à cet appel, le jeudi 28 juin, 400 citoyens se sont rassemblés à l'appel de L'ANACR Vaucluse (Association Nationale des Anciens Combattants-Résistants), pour protester contre cette violence faite aux anciens combattants-Résistants. Cette année, au lendemain de la victoire à l'élection législative de Mr Bompard dans la 4^{ème} circonscription du Vaucluse (Orange / Bollène), les élus présents le 18 juin, dont Mr Beck, avaient voulu imposer leur 18 juin. Cette tentative de révisionnisme de l'histoire était justifiée selon eux, par le fait que le 18 juin 1940, le chant des partisans n'existait pas....

Mais aussi que ce chant serait un chant communiste ⁴. Deux arguments, qu'ils ont fait tourner en boucle, dans les médias locaux. On voit qu'ils avaient la même pertinence que tous les arguments révisionnistes, et n'ont qu'un seul objectif : réécrire l'histoire. Dans le cas des ces nostalgiques de Vichy, le but est évident : dans un premier temps décrédibiliser la Résistance pour, dans un deuxième temps, réhabiliter la France de Vichy et de la collaboration. Après le rassemblement de jeudi, Mme Bompard a menacé de porter plainte contre l'ANACR pour entrave à la manifestation officielle du 18 juin.

En France, ces tentatives de réécriture de l'histoire commencent à se multiplier (affaire Renault par exemple), il faut donc que tous les citoyens restent vigilants.

Ce fut le cas jeudi dernier, à l'appel de plus d'une trentaine d'associations, de partis, de syndicats, 400 citoyens sont venus chanter le chant des partisans (en entier) sous les fenêtres de l'hôtel de ville. Mme Bompard et Mr Beck ont dû sans doute l'entendre car tous les participants à cette cérémonie du 18 juin bis, y ont mis beaucoup d'énergie.

Un comité de vigilance contre l'extrême-droite, (ALARME) est en cours de constitution, il verra le jour officiellement en septembre.

A suivre donc. Nous sommes ici dans le Vaucluse, exposés plus que dans de nombreuses autres régions françaises, à cette menace de l'extrême-droite. La réaction du jeudi 28 juin, 10 jours après les faits, fut à la hauteur, mais il ne faut pas baisser la garde. □

¹ Jacques Bompard, maire d'Orange et conseiller général du canton d'Orange-Ouest a quitté le Front National en 2005 après avoir été l'un de ses fondateurs en 1972 et membre pendant trente-trois ans. Il rejoint alors le MPF de Philippe de Villiers en 2006. Après les européennes de 2009, le MPF rejoint le Comité de liaison de la majorité présidentielle et quelque temps plus tard, en janvier 2010, Jacques Bompard quitte le MPF à cause de ce rapprochement avec l'UMP. Il présente une liste aux élections régionales de 2010 sous l'étiquette « Ligue du Sud » en référence à la Ligue du Nord italienne. Cette liste regroupe divers groupes de la droite nationale, comme le Bloc identitaire, le Parti de la France et le Mouvement national républicain et d'anciens membres du Front national.

² Bollène (14 000 habitants) est un chef lieu de canton situé au nord du département du Vaucluse aux limites de la Drôme, de l'Ardèche et du Gard.

³ Comité blésois de l'ANACR, Comité du Front de Gauche Bollène, Section du Parti Communiste Français Bollène, Union Locale CGT de Bollène, ARAC 84, Association des familles des fusillés de l'Enclave, Fédération de Vaucluse du PCF, Parti de Gauche 84, Parti de Gauche 26, Fédération de Vaucluse du P.S, PCOF 84, Gauche Unitaire 84, Front de Gauche 84, Front de Gauche 26, Mémoire Résistance Hautes Baronnies...

⁴ On apprend grâce à la municipalité de Bollène que Joseph Kessel et Maurice Druon, auteurs de ce chant (musique de Anna Marly), étaient de dangereux bolcheviks agents de Moscou. Quand on se réfère à l'histoire du Chant des partisans, les "confusions" historiques de la Municipalité bollénoise prennent tout leur sens. *Le Chant des partisans* ou *Chant de la libération* a été le chant de ralliement de la Résistance française durant l'occupation par l'Allemagne nazie, pendant la Seconde Guerre mondiale. Il devient officiellement son hymne quand André Malraux l'impose lors de la cérémonie d'entrée des cendres de Jean Moulin au Panthéon de Paris le 19 décembre 1964. Le manuscrit original du *Chant des partisans*, propriété de l'État, est conservé au Musée de la Légion d'Honneur. Il est classé monument historique au titre des objets par un arrêté du Ministère de la Culture du 8 décembre 2006.



L'HISTOIRE DE LA LAICITE, Pierre GAMARRA, 15 €, paru en mai 2005,

ISBN 2-7479-0057-6

ID livre jeunesse 279 rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris www.idlivre-jeunesse.com

Il y a peu, le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, répondant lors d'une émission de France Inter à une question d'auditeur, déclarait que la laïcité nécessite un enseignement. C'est également ce que nous pensons. Il est évident que cet enseignement est négligé voire oublié depuis longtemps.

Une des raisons de cette défection (pas la seule évidemment), c'est sans doute la complexité du sujet.

Voici pourquoi nous pensons utile de rappeler un excellent livre publié en 2005 par les éditions ID livre jeunesse : « L'histoire de la laïcité ».

L'auteur, Pierre Gamarra, est né en 1919, entre deux guerres donc. Il nous rappelle que de tout temps dans l'histoire de notre nation, des crimes motivés par la différence de religion mais aussi par la différence tout court ont été massivement commis.

Se souvient-on des histoires terribles du Chevalier de La Barre, du Capitaine Dreyfus, dont les seuls crimes ont été d'être différents ?

Se souvient-on des travailleurs chinois déportés en France pendant la 1^{ère} guerre mondiale ou des millions d'enfants juifs assassinés parce qu'ils étaient différents .

C'est pour éviter la répétition de ces crimes que nos aïeux se sont battus, ont « inventé » la laïcité et conçu l'idée d'une République laïque.

Le livre de Pierre Gamarra ne cède pas au manichéisme. Il n'oublie pas les crimes de la République : les camps d'internement en France après la guerre d'Espagne, les assassinats d'Algériens en octobre 1961... il n'occulte pas les crimes stalinien, les goulags... C'est un de ses mérites. Une autre de ses grandes qualités est d'expliquer que la laïcité a aujourd'hui encore un sens.

Journaliste et écrivain, longtemps enseignant, l'auteur mêle à son exposé de l'Histoire des souvenirs personnels toujours intéressants et souvent poignants. Son ouvrage ménage des respirations au cours du récit historique sous forme de dialogues traitant de questions d'actualité.

On comprend que si le racisme, le fanatisme, les réactions de mépris et d'exclusion n'ont pas disparu, l'école laïque demeure un lieu privilégié où les jeunes peuvent apprendre le respect réciproque, l'esprit de fraternité.

Ce beau livre d'Histoire talentueux, passionné, émouvant est plutôt destiné aux grands élèves de l'école élémentaire et aux collégiens.

COMMUNIQUÉ

AVEC CAROLINE FOUREST, UN FRONT UNI CONTRE LES INTÉGRISMES FASCISANTS

Caroline Fourest a été une fois de plus empêchée de prendre la parole au cours d'un débat sur le Front National. Le service d'ordre a dû s'interposer pour qu'elle ne reçoive pas de projectiles. Cela s'est produit le 15 septembre à la fête de l'Huma. Des manifestants qui scandaient « liberté d'expression » ont interdit tout débat.

Ce n'est pas la première fois que cette combattante des droits de l'Homme et de la laïcité est agressée et privée de parole, alors qu'elle s'apprête à dénoncer les falsifications du Front national ou le prosélytisme d'un islam radical se servant de l'antiracisme comme alibi. Cela s'était déjà produit le 7 février 2012 à l'Université Libre de Bruxelles, un lieu éminent de la pratique du libre examen.

On ne peut accepter plus longtemps que la liberté d'expression ou la liberté de conscience soient revendiquées par des mouvements qui ne s'en proclament que pour mieux les entraver.

Alliés objectifs dans ce combat fascisant, les intégristes religieux et l'extrême droite dévoilent par ces actes, leur volonté d'utiliser la violence pour imposer le silence aux laïques et aux féministes.

Ils doivent savoir qu'ils rencontreront devant eux des républicains, des démocrates, des défenseurs des droits universels, déterminés à n'autoriser aucune régression vers le totalitarisme.

Gérard Delfau
Président
Ancien Sénateur de l'Hérault
Auteur d'*Éloge de la laïcité* (2012)

Martine Cerf
Secrétaire Générale
Co directrice du dictionnaire de la
laïcité (2011)

MOTS CROISÉS

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | U | B | I | Q | U | I | T | E | ■ | R |
| 2 | R | A | S | ■ | I | N | A | P | T | E |
| 3 | G | R | O | M | M | E | L | E | E | S |
| 4 | E | G | L | A | N | T | I | E | R | S |
| 5 | N | U | E | S | ■ | E | O | ■ | R | E |
| 6 | T | I | E | ■ | I | N | N | ■ | I | R |
| 7 | I | G | ■ | A | I | D | ■ | M | E | R |
| 8 | S | N | O | B | ■ | U | S | I | N | E |
| 9 | T | E | T | A | I | ■ | P | E | N | E |
| 10 | E | R | O | T | O | M | A | N | E | S |

grille n° 28

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | ■ | | |
| 4 | | | | ■ | | | | ■ | | |
| 5 | | | | ■ | | | | ■ | | |
| 6 | | | | | ■ | | | | | |
| 7 | | | | ■ | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | ■ | | ■ | |
| 10 | | | | | | | | | | |

grille n° 29

ALSACE-MOSELLE

Communiqué de presse du Collectif laïque du 5 juillet 2012 :

Le Collectif, les associations laïques et des personnalités d'Alsace-Moselle, réunis ce 5 juillet à Strasbourg, affirment leur attachement commun à une sortie graduelle et négociée du statut dérogatoire en matière de culte en Alsace et en Moselle.

Un rapport adopté par les participants sera prochainement remis au Président de la République. Dans la perspective de la constitutionnalisation du principe de séparation, il étudie les conditions d'application de la loi de 1905. Il réaffirme son attachement au principe d'indivisibilité de la République, d'égalité des citoyens devant la loi, de la liberté de conscience à l'ensemble du territoire national.

Il propose notamment la mise en place d'une Commission nationale parlementaire, ou sur le modèle de la Commission Stasi, pour définir les conditions d'une sortie graduelle et négociée du statut dérogatoire en matière de culte. Il demande la suppression de l'enseignement religieux à l'école publique, et l'abrogation du délit de blasphème, toujours en vigueur dans ces départements.

Le Collectif relève avec satisfaction l'engagement du Président de la République d'inscrire dans la Constitution le titre Premier (Art.1 et 2) de la loi de 1905 de séparation des églises et de l'État. Toutefois, il rappelle que cette inscription ne doit comporter aucune exception territoriale.

Le Collectif laïque s'adressera à l'ensemble des parlementaires pour les sensibiliser à ces sujets qui constituent un enjeu primordial pour le vivre ensemble. Ces propositions visent à préserver la concorde, maintenir la paix civile, le dialogue entre tous les citoyens, sans distinction de croyance et de conviction.

Strasbourg, le 5 juillet

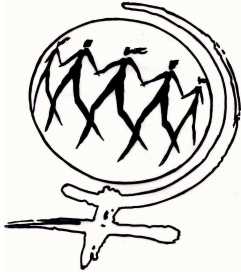
Contact : martine.cerf@orange.fr

HORIZONTALEMENT

- 1 . Même si elle est fantaisiste à l'oreille, elle est virginale à l'écoute.
- 2 . Menait au bûcher ici et conduisent à la mort ailleurs.
- 3 . Parfumait le Baba ; pieuses initiales.
- 4 . Patrie de Homère dit-on ; ... et donc pas ailleurs ; sigle administratif.
- 5 . Il balançait entre surréalisme et abstraction ; béquille de la quille ; engloutie et chavirée.
- 6 . Sobriquet de Khrouchtchev ; il vaut mieux que ce soit d'admiration que d'effroi !
- 7 . Façon d'être britannique ; rien que des cailloux.
- 8 . Tonton brouillé ; introverti mais à ce point.
- 9 . Tentera d'approcher.
- 10 . Assommoirs.

VERTICALEMENT

- A . Il se doit d'être spécialiste du 1.
- B . C'est vite dit et souvent bien dit.
- C . Maugréant.
- D . Central pour les prismes ; contredit le premier du 6.
- E . Opérait avec ou sans retenues ; petit bonheur du troufion.
- F . Séparerai.
- G . Redondance musicale.
- H . Tourne mieux avec une rouette ; à tel point qu'elle en est blette !
- I . Sibérien.
- J . Est-ce pour autant que Montaigne en fut un ?



**Coordination Européenne
Marche Mondiale des Femmes
Les gouvernements ont une dette envers les femmes,
Pas envers les banques !
Campagne Européenne de la Marche Mondiale des Femmes
Du 17 octobre 2012 au 8 mars 2013**

La Coordination Européenne de la Marche Mondiale des Femmes, réunie à Romans (France) du 1er au 3 juin, a constaté avec indignation l'aggravation inquiétante des conditions de vie des femmes sur notre continent.

Dans le Sud de l'Europe (Galice, Portugal, Grèce...), la diminution brutale des revenus - à cause des licenciements, des baisses de salaires et des retraites - combinée avec le démantèlement des services sociaux qui augmente le travail gratuit des femmes, a drastiquement atteint le niveau de vie de centaines de milliers de femmes et de familles.

Les politiques d'austérité servant à la sauvegarde des intérêts privés du capital, sont les mêmes dans tous les Pays, à différents degrés. Nous refusons d'en être dupes.

La MMF Europe commencera le 17 octobre, avec toutes les associations et organisations qui le désirent, une campagne européenne massive contre les mesures d'austérité qui pénalisent les femmes. Elle mettra en place une série d'actions simultanées dans les différents pays, pour dénoncer les vrais responsables de la crise de la dette et exiger un vie digne pour toutes, sous le slogan " *Les gouvernements ont une dette envers les femmes, pas envers les banques*".

La Coordination européenne de la MMF s'est opposée frontalement aux attaques conservatrices croissantes contre le droit à l'avortement et à l'autodétermination des femmes, notamment en Turquie où le premier ministre veut faire abolir par le Parlement la loi qui permet l'IVG dans les 10 premières semaines.

Également, elle a exprimé sa solidarité avec les femmes grecques qui ne luttent pas seulement en ce moment contre les impositions de l'UE en matière économique, mais aussi contre l'incarcération scandaleuse et raciste par les autorités de femmes porteuses du VIH.

Changez la vie des femmes pour changer le monde pour changer la vie des femmes pour... !"



Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envergies, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>

COMITÉ DE RÉFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE DE LA SEINE-MARITIME **76.creal@laposte.net**
ADHÉSION - RENOUELEMENT (entourez la situation qui vous concerne)

NOM Prénom : _____

Adresse : _____



Adresse électronique : _____

Trésorier : **Roger VANHÉE - 33 rue Couronné - esc B2 76230 BOIS-GUILLAUME.**

Joindre un ch. de 16 € à l'ordre du : **CRÉAL-76 CCP 6 995 13 U 035**

(Le bulletin de liaison « Combat Laïque -76 est servi gratuitement aux adhérents)